UNION PAYSANNE
le journal
Pour faire changement !
Vol. 1 - No 6 - Mars 2004 - 3 $

## Charlevoix
## Le pays de Menaud
# À dimension humaine



Photo : Saint-Siméon, Marc-Aurèle Fortin

Cette région, où le journal s'est arrêté cette fois-ci, est un véritable pays. C'est pourquoi nous l'avons choisie pour parler de zonage agricole et d'occupation du territoire.

Pays éblouissant, cratère dessiné, nous dit-on, il y a des millions d'années par un météorite géant, réserve de la Biosphère. Rien de moins.

Jardin de nature unique, avec ses parcs des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges, ses parois des Palissades, ses monts du Massif et de Grand-Fonds, son parc marin peuplé de baleines et de bélugas (autrefois nommés marsouins), ses rivières du Gouffre et Malbaie qui ont sculpté les gorges, les vallées et les baies grandioses de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie.

Pays de petits hommes, les Tremblay, les Bouchard, les Simard et autres, à l'accent vif et musical, immortalisés par les films de Pierre Perreault, où les maisons et les granges à mansarde sont étonnamment basses et petites, où tout est à dimension humaine : constructeurs de voitures d'eau, pêcheurs et capitaines, producteurs de patates, éleveurs d'animaux à fourrure, bûcherons et draveurs, ils ont navigué le fleuve et peuplé les montagnes, et au delà, le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

Paradis des artistes et artisans, galeries et ateliers de toutes sortes, chaque recoin de campagne a été peint mille fois par les plus grands, comme Marc-Aurèle Fortin, Ayotte, Richard, Clarence Gagnon, jusqu'aux peintres actuels les plus appréciés. Charlevoix est un détour nécessaire pour tout artiste peintre.

Route incontournable des auberges ancestrales, manoirs, domaines, et des saveurs du terroir, de l'agriculture haut de gamme, comme en témoignent les reportages de ce journal.

Charlevoix nous apprend que chaque région peut devenir un pays, si on sait occuper et habiter tous ses recoins, si on sait aménager et mettre en valeur son territoire et son terroir.

## Dans ce numéro

**Le pays**
Charlevoix un pays à dimension humaine ..... 1

**L'événement**
Se développer sans détruire le pays ..... 2
Les OGM à la petite semaine • La Fête des semences • Le culte de la chrysomèle • Un paysan bio sur l'île d'Anticosti • Lettre ouverte à ma Gaspésie • Agriculture et mystique • États généraux

**Paysannerie**
Marc Bérubé, un paysan haut de gamme ..... 6
Les saveurs de Charlevoix • Menaud, maître-draveur

**Reportage**
Le territoire agricole : le protéger et l'habiter ..... 8

**Chroniques**
La tête à Papineau : Monsieur Belzile, qui paie votre salaire? ..... 12
Chronique d'un boulanger récalcitrant ..... 16

**Paysans du monde**
Des paysans journalistes en Inde ..... 13

**Le Marché paysan** ..... 14

## Sirop d'érable
# La fin d'une dictature

***L'intervention gouvernementale est nécessaire et tout indique qu'elle est imminente. L'avenir de milliers de producteurs et de ce produit typiquement québécois en dépend.***

*Roméo Bouchard*




### L'échec de l'Agence de vente

L'Union acéricole paysanne a fait la démonstration, au cours des deux dernières années, des derniers mois en particulier, que le système de mise en marché du sirop mis en place par la Fédération de l'UPA, avec l'appui de la Financière agricole et de la Régie des Marchés, ne permet pas de payer convenablement les producteurs, et surtout, d'assurer la qualité des sirops mis en vente.

Au contraire, ce système s'est avéré, par les prix garantis et par le type de classement, un incitatif à la surproduction de sirop, de qualité douteuse dans plusieurs cas.

Le système de quotas proposé pour remédier aux surplus ne règlerait rien puisqu'il ne comporte aucun incitatif réel à diminuer la production de sirop et de mauvais sirop. En effet, les prix demeurent les mêmes, y compris pour le sirop de qualité inférieure ou douteuse. Le système de classement demeure le même. On vient de promettre de payer le sirop produit hors quota. Et la production de 2004 servira de référence pour les quotas à venir, ce qui incitera les producteurs à gonfler leur capacité de production cette année.

La solution est dans une convention qui relance la mise en marché libre et diversifiée de sirops de qualité. Et il va de soi que l'Union acéricole paysanne doit être accréditée pour participer, au nom des producteurs qu'elle représente, à la table de négociation.

### L'heure de vérité

Toutes les dictatures ont une fin. Quoi qu'il arrive, les acériculteurs vont reprendre le contrôle de leur mise en marché et l'UPA va devoir rendre des comptes pour le sirop pas payé, pour le mauvais sirop payé trop cher qui pourrit à Saint-Antoine, pour les représailles envers les producteurs et pour l'argent public de la Financière agricole englouti dans cette débâcle.

La révolte des acériculteurs à New Richmond, Saint-Georges (bis), Sainte-Agathe, Granby et de mille autres façons a sonné la fin d'une triste dictature cautionnée par l'UPA, la Financière agricole et la Régie des Marchés. Les acériculteurs membres de l'Union acéricole paysanne et son courageux président Russell O'Farrell ont risqué le tout pour le tout pour briser le mur du silence et de la peur. Ils n'ont fait qu'ouvrir le chemin à l'opposition et ils en paient le prix: ils sont tous poursuivis par la Fédération, grâce notamment à la liste des demandes de permis d'exportation que leur a lâchement transmise l'Agence fédérale d'inspection des aliments. Mais les producteurs ont suivi par milliers. Pour sauver leur entreprise, pour sauver la mise en marché locale, pour sauver la qualité du sirop.

### Les leçons d'une victoire annoncée

La leçon est lourde de conséquence. Le déficit démocratique qui résulte du monopole syndical apparaît au grand jour. La légitimité de la Fédération n'existe plus. L'avenir des plans conjoints, de la Régie des Marché et de la Financière agricole tels qu'ils fonctionnent sous le contrôle de l'UPA doit de toute évidence être remis en question. La vaillante équipe de l'Union acéricole paysanne, qui n'est surtout pas un groupuscule de dissidents et de saboteurs comme on a voulu le faire croire, a fait la démonstration qu'un deuxième syndicat est nécessaire et que l'Union paysanne peut faire changer les choses. Elle a fait basculer un certain modèle d'industrie porcine en 2002. Elle vient de sonner le glas d'une dictature dans le sirop d'érable. Elle mérite la confiance des producteurs qui cherchent désespérément des solutions à la dégradation de leur revenu et de leur qualité de vie.

## Protéger l'agriculture sans détruire la campagne

# Se développer sans détruire le pays

*Roméo Bouchard*

La loi du zonage agricole, en dehors des zones périurbaines, doit être modifiée en fonction d'une occupation dynamique du territoire rural. Le reportage qui occupe la partie centrale de ce numéro est sans équivoque : il faut adapter le zonage au milieu et l'occupation du territoire doit devenir un objectif important de la Commission de protection du territoire agricole dans les régions en difficulté.

### Changer la loi

Pour y parvenir, comme le suggérait le président sortant de la Commission, Bernard Ouimet, des changements à la Loi sont nécessaires.

Ces changements peuvent se résumer ainsi :

Permettre aux MRC, avec leurs municipalités, de caractériser la zone agricole de façon à protéger efficacement la zone agricole dynamique tout en ouvrant les zones à faible potentiel agricole (agroforestière ou déstructurée) à la résidence et aux projets agricoles à petite échelle.

Abolir l'article 61.1 et traiter les dossiers en fonction d'une approche territoriale d'ensemble plutôt qu'au cas par cas.

Abolir le contrôle octroyé à l'UPA sur le processus d'autorisation, la composition et le fonctionnement de la commission, notamment via les Comités consultatifs agricoles, particulièrement le veto formel qu'elle peut exercer sur les demandes à portée collective.

Éliminer les autorisations pour des élevages sans sol.

Étendre le concept d'entreprise agricole viable à des fermes à temps partiel de moins de 100 hectares.

### Occuper le territoire

La révision de cette Loi doit faire partie d'un ensemble de politiques visant à assurer une occupation décentralisée du territoire. L'occupation de notre territoire est un choix de société qu'il faut clairement adopter et exiger par la suite que chaque ministère, aussi bien dans la gestion des ressources que des services, établissent des politiques qui auront comme effet de freiner la désertification des régions périphériques et de favoriser le maintien de communautés dynamiques et autonomes. On réglera le problème du manque de médecins en région quand il y aura des facultés de médecine en région, non par des primes d'éloignement. On créera de l'emploi en région quand on favorisera les fermes forestières et l'agriculture familiale au lieu de donner la forêt publique aux compagnies de papier et d'encourager la concentration et l'intégration des fermes et des entreprises de transformation agro-alimentaires. Et ainsi de suite. Par des politiques territoriales.




### Une charte des priorité fondamentales

Et tant qu'à y être, pourquoi ne pas exiger qu'au niveau des grandes priorités collectives, qui font un large consensus, on abandonne le cas par cas pour des politiques globales, transversales comme on dit aujourd'hui à l'école.

Les priorités fondamentales se distinguent des priorités opérationnelles en ce qu'elles doivent se retrouver dans toutes les lois, politiques, mesures et réglementations de l'État.

***Compte tenu des valeurs actuelles de notre société, nous suggérons une charte comportant cinq priorités fondamentales :***

### 1. La souveraineté nationale

Pour assurer, en ces temps de mondialisation, l'autonomie et l'identité propre de notre peuple et de son pays le Québec, sans pour autant cesser de s'ouvrir aux échanges et partenariats de toutes sortes.

### 2. L'occupation décentralisée et diversifiée de notre territoire

Pour assurer un développement diversifié et équitable à toutes les régions du Québec.

### 3. La protection de l'environnement

Pour assurer l'avenir de nos ressources et la qualité de vie des génération futures.

### 4. Le partage de la richesse

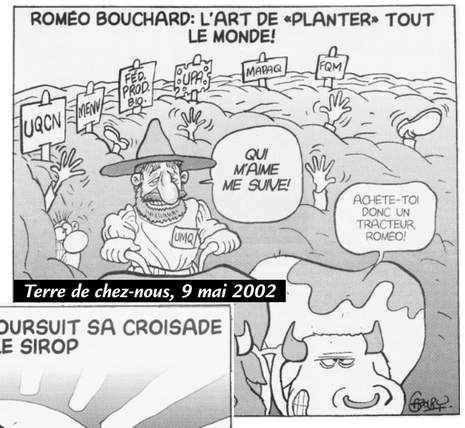
Pour assurer à chacun sa juste part de la richesse collective et diminuer l'écart entre les plus petits et les plus favorisés.

### 5. L'égalité citoyenne

Pour assurer une représentation et considération la plus équitable possible pour les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les natifs et les étrangers d'origine, la représentation électorale.

Un comité ministériel de la charte des priorités fondamentales, relevant du Premier ministre et redevable à l'Assemblée nationale devrait pouvoir se prononcer sur la conformité de chaque projet de loi et de réglementation du Gouvernement à cette charte.

Un comité indépendant nommé par l'Assemblée nationale, formé de 5 représentants (un pour chaque priorité) devrait donner son point de vue sur chaque projet de loi et de réglementation du Gouvernement et le soumettre au comité ministériel et à l'Assemblée nationale.




*Terre de chez-nous, 9 mai 2002*




*Terre de chez-nous, 26 février 2004*

### Que de chemin parcouru en 2 ans!

C'est à grands renforts de police et d'agents de sécurité que l'UPA a pu tenir ses réunions d'information sur les quotas dans le sirop d'érable qui s'appliquent à tous les acériculteurs. L'Union acéricole paysanne a ouvert le feu mais l'opposition est venue de la grande majorité des acériculteurs dans tous les coins du Québec.

L'Union paysanne le journal... Pour faire changement!

Éditeur : Union paysanne, 453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, G0L 3G0, Tél. : (418) 492-7692, Téléc. : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com
Site web : www.unionpaysanne.com

Directeur : Roméo Bouchard, bouchard@unionpaysanne.com
Rédacteur : Raynald Laflamme, journal@unionpaysanne.com
Caricaturiste : Pierre McLeod

Mise en marché (publicité, distribution, abonnement) : Michel Lemay et Carol Langevin, journal@unionpaysanne.com
Graphisme : Éliane Vincent, Studio Sigma, ssigma@globetrotter.qc.ca

Impression : Impression des Associés, Pointe-au-Père
Collaborateurs pour ce numéro : Mélanie Beaudoin, Léandre Bergeron, Marc Bérubé, Bilbo Cyr, Frédéric Dubois, Richard Favreau, Michel Lemay, Michel Meulemeester, Marie-Christine Nys, et tous les gens de Charlevoix qui ont si gentiment participé.

Abonnement : 34,50 $ pour 10 parutions (taxes incl.) (17,25 $ pour les membres de l'Union paysanne) Prix d'un numéro : 3 $ + taxes
Tombée de la rédaction : Le 20 de chaque mois
Tirage régulier : 10 000
Convention de poste publication #40826096





# Un paysan bio sur l'île d'Anticosti

***Mille producteurs à l'Union paysanne, ce n'est pas beaucoup au plan des statistiques. Mais quand on les regarde un par un, c'est impressionnant.***

M. Jacques Noiseux est un de ceux-là. Il a quitté la Montérégie depuis plusieurs années pour faire pousser des légumes et des petits fruits biologiques sur l'île d'Anticosti. Il faut le faire, à 68 ans, et il faut y croire. Une île où il y a beaucoup plus de chevreuils que de monde : 275 habitants l'hiver, mais le triple l'été. Et les grands projets touristiques s'annoncent, avec le projet de parc provincial au centre de l'île. Un lien maritime éventuel avec Havre-Saint-Pierre et Rivière-aux-Renards.

M. Noiseux produit plus que les besoins de l'île. Il prépare des paniers du type ASC (agriculture soutenue par la communauté) avec une douzaine de légumes et des petits fruits qu'il expédie même sur la Côte-Nord. « Mais, nous explique-t-il, ce sont des régions qui ne sont pas très sensibilisées à l'alimentation saine ». Il a aussi un projet de serre. Mais il est isolé. Trop petit et trop loin pour les programmes d'aide, même pour les compagnies d'assurance, qui ne veulent pas l'assurer.

## Le culte de la chrysomèle rayée du concombre

*Par Frederich Giguère, Terre des Ormes, Laval*



Un des logos de Terre des Ormes est la tristement célèbre chrysomèle rayée du concombre, un charmant petit insecte ravageur de l'ordre des coléoptères. Pourquoi tristement célèbre? Parce qu'elle est la bête noire des agriculteurs en régie biologique, car l'insecte est vecteur de la mosaïque du concombre et du flétrissement bactérien. L'utilisation d'insecticides ne permet qu'un contrôle partiel du ravageur, qui résiste encore et toujours aux moyens de lutte traditionnelle biologique. Nous avons tout essayé : des purins répulsifs aux macérations virales, et même des invocations vaudou, shamaniques et « biodynamites ». Rien à faire!

### Quand on ne peut vaincre l'ennemi, il ne nous reste qu'à nous y rallier.

C'est pourquoi nous lui vouons désormais un culte divinatoire. Telle la fête de la fécondité, la fête de la chrysomèle rayée est pour nous un rite sacré.

L'arrivée de la chrysomèle rayée du concombre est pour nous une célébration, un moment d'intense frénésie qui marque l'arrivée de la belle saison. Mais c'est également avec une certaine jalousie, car nous envions ses mœurs polygamiques, bien au-delà de l'adultère. Son mode de vie bucolique nous fait rêver : butiner de fleur en fleur, ne se satisfaire que de la quintessence, du summum des aliments, et comme occupation principale, la copulation perpétuelle avec de multiples partenaires sexuels.

C'est pourquoi, après mûre réflexion, nous l'avons choisie comme emblème. Il ne nous reste plus qu'à espérer que le dieu tout puissant finisse par infliger sa divine vengeance à cette communauté copulatrice irrespectueuse de la vertu et de la chasteté, et s'abatte sur elle comme sur Sodome et Gomorrhe.

## Les OGM à la petite semaine

Il ne se passe pas une semaine sans qu'on apprenne de nouvelles horreurs à propos des OGM ou que paraisse un nouveau livre, un reportage… même dans La Terre de chez nous.

### Californie

Commençons par la nouvelle la plus encourageante. Le comté de Mendocino, en Californie, a voté à 56% en faveur de l'interdiction des plantes et des animaux OGM, et ceci, malgré des dépenses d'un demi-million de dollars encourues par les opposants industriels et agricoles. La mesure a déjà un effet d'entraînement. D'autres comtés s'apprêtent à tenir des référendums semblables.

### Vermont

Le Sénat de l'état américain du Vermont vient d'adopter à l'unanimité le *Farmer Protection Act* qui va rendre responsables les entreprises d'agrobiotechnologie pour la contamination génétique que les cultures OGM peuvent causer. De plus, 79 villes du Vermont ont demandé à l'État et au gouvernement fédéral de mettre en place un moratoire sur les cultures OGM. Ça donne envie de commencer à trouver des formules adaptables chez nous pour permettre à la population de se prononcer dans les municipalités et les MRC.

### Kingsey Falls

Chez nous, la municipalité de Kingsey Falls est la première, à notre connaissance, à avoir adopté une résolution qui demande au ministère de l'Environnement de tenir des audiences publiques concernant l'utilisation des OGM dans le but de préciser des politiques qui puissent assurer la sécurité des consommateurs et celle des agriculteurs. La résolution invite l'UPA à exiger de telles audiences du BAPE et demande aux ministères de l'Agriculture du Québec et d'Ottawa d'exiger l'étiquetage obligatoire et la recherche indépendante. Souhaitons que d'autres municipalités emboîteront le pas et que les militants prendront l'initiative de convaincre leurs communautés.

### Mexique

Une vaste coalition paysanne lance un manifeste contre la contamination génétique des variétés de maïs originaires du Mexique par le maïs OGM importé des États-Unis. Le Mexique étant un des centres d'origine du maïs, il est absolument vital de protéger le maïs mexicain au nom de la biodiversité et de la sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil de la coopération internationale (CCI), où siègent les ministres de l'Environnement du Mexique, des États-Unis et du Canada, ne prend aucune mesure de protection, même si le Protocole de Cartagena, auquel adhère le Canada, aurait pu être invoqué pour interdire les importations américaines. Au contraire, les trois pays de l'ALÉNA ont signé en octobre dernier un accord qui légitime un seuil de contamination de 5% dans les importations agricoles.

### Blé transgénique

Quant au blé transgénique de Monsanto, on a appris que le projet n'était pas abandonné, mais que tout simplement les ententes de collaboration du gouvernement fédéral étaient parvenues à terme. Toutefois, le président de l'Agence fédérale d'inspection des aliments, Richard B. Fadden, a rendu public un mémo à l'Agence où il affirme qu'avec l'utilisation de blé ou de canola résistant au Round Up, les agriculteurs vont devoir utiliser davantage d'herbicides pour éliminer ces céréales résistantes qui persistent comme mauvaises herbes dans les récoltes suivantes. Également parce que les mauvaises herbes ont tendance à développer une résistance au Round Up. Depuis le temps qu'on le dit, les OGM tolérants aux herbicides ne diminuent pas l'usage des pesticides…

## Un appui de taille aux états généraux de l'agriculture

La Fédération québécois des municipalités, qui représente la très grande majorité des municipalités rurales et agricoles du Québec, vient de nous signifier son appui à la demande d'états généraux formulée par l'Union paysanne et son désir de s'investir activement dans cet événement dans l'éventualité où le gouvernement y donnerait suite.

Si le gouvernement semble réticent à en prendre l'initiative, l'événement pourrait être pris en charge par un groupe de partenaires intéressés.

La FQM précise les dossiers qui retiennent davantage son attention :

- ✓ la triple fonction de l'agriculture, à savoir la sécurité alimentaire, la préservation des ressources et l'occupation du territoire;
- ✓ les effets de la concentration de la production et de la transformation sur l'autonomie des agriculteurs, la liberté de

**Les acériculteurs sont régis par des lois trop rigides et se sentent étouffés par la Fédération.**

**L'Union paysanne est l'alternative pour changer les choses.**

**Gaston D'Aigle**
acériculteur
287, rang du Nord
Saint-Omer, Québec
G0R 4R0
**(418) 356-2702**

LUCIEN A. PELLETIER
ACÉRICULTEUR
201, rang Nord
Saint-Pamphile
Québec G0R 3X0
(418) 356-3420
POUR LA LIBERTÉ DE MISE EN MARCHÉ SANS ÊTRE PÉNALISÉ

Érablière Bois Francs
Les produits de l'érable des Bois-Francs inc.
André Lamothe, président
615, Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Tél. : (819) 372-3369
Fax : (819) 378-3539
Cell. : (418) 835-1615

Agriculture biologique



152.A0 Culture biologique des fruits et des légumes
Le seul DEC au Québec en culture biologique
Cégep de Victoriaville
475 Notre-Dame Est
Victoriaville - G6P 4B3
Pour information : (819) 758-6401, poste 2586



agriculture@cgpvicto.qc.ca

choix des consommateurs et l'occupation du territoire;

- ✓ le développement de la transformation et de la mise en marché locales;
- ✓ l'impact des pratiques de culture et d'élevage intensifs sur les ressources du milieu;
- ✓ la gestion des usages agricoles et non agricoles dans la zone agricole par la Commission de protection du territoire agricole et les gouvernements locaux.

Nous attendons toujours une prise de position des fédérations municipales sur l'opportunité de rétablir la possibilité pour les agriculteurs de choisir librement le syndicat qu'ils estiment le plus apte à les représenter. L'Union des municipalités du Québec a refusé pour le moment de prendre position à ce sujet, tout en « constatant que l'Union paysanne se positionne de plus en plus comme un interlocuteur reconnu dans les débats sur l'agriculture et l'occupation du territoire ».

## Agriculture et mystique

Michel de Meulemeester cultive une terre à Sainte-Justine-de-Newton, en Montérégie, où agriculture et spiritualité vont de pair. Il déplore, dans un texte qu'il nous envoie, l'absence de véritables communautés ruro-spirituelles qui pratiquent la méditation, comme il en existe dans la tradition orthodoxe notamment et selon une tradition millénaire. « Nous nous sommes attelés, écrit Michel, qui a d'ailleurs la tête d'un de ces popes millénaires, à développer ce noyau sur base de la pratique de la méditation sur l'essence-conscience de nous-mêmes, universelle, interconfessionnelle, et sur le respect de la vie du sol – travail minimum du sol, engrais verts, mulch –, sur les légumes et herbes bio, sur nos chèvres, et le fromage de lait cru à pâte semi-ferme, sur les céréales et le foin. Site privilégié où une grande part est donnée au boisé et au boisement. Nous ne sommes pas encore très avancés dans le ralliement d'hommes et de femmes de type intériorisé ou de type gandhien, mais nous nous lançons dans l'agriculture soutenue par la communauté sur le thème du bio et du local. »

Michel était là, à la première heure de l'Union paysanne.

(450) 764-3174

Ferme Odelil
Biologique Organic
Bœuf ANGUS Bœuf
Viandes de bœuf et de porc biologiques
Charcuteries
Bœuf Angus noir vieilli à sec provenant exclusivement de notre élevage.
Vaste choix de coupes de bœuf et de porc, et de charcuteries sans gluten (saucisses, jambon fumé, bacon fumé, etc.), transformées à la ferme dans notre propre boucherie CI.
Vente en gros (carcasse) également offerte.
Bœuf et porc disponibles à l'année.
Certifié Québec Vrai.
Passez nous voir à la ferme!
Pour obtenir la liste de nos produits et de nos prix, ou pour tout autre renseignement
561, Haut-de-l'Île,
Sainte-Monique-de-Nicolet, Qc. J0G 1N0
Tél/télec. : (819) 289-2720
Courriel : odelil@infoteck.qc.ca
André Lemire, Hélène Rouillard et Judith Lemire

## À noter

### Beau papier recyclé

La revue *Aube*, publications fort originale et très intense des éco-villages, organise un groupe d'achat de papier recyclé à haute teneur en fibres. Le groupe organise aussi la Foire des éco-alternatives les 31 mai et 1er juin.

Pour plus de détails,
**www.laplumedefeu.com**
Philippe Laramée,
**papier@laplumedefeu.com**
(514) 361-9002.

### Ateliers de la terre

Le collectif de Villes et campagnes solidaires, des Ateliers de la Terre du Centre Jacques-Cartier, organise une formation en agriculture biologique, pour les jeunes spécialement, sur les terres de la Ferme S.M.A., à Beauport. La formation se fait par immersion à raison de 25 heures/semaine durant 26 semaines, du 20 avril au 15 octobre. Une expérience totale.

Vincent Frenette,
(418) 523-4580
**ateliers_terre@globetrotter.net**

### Batiscan

Les Amis de la Batiscan portent leur cause en Cour suprême contre la construction du barrage de Boralex. Pour se financer, ils vendent des cartes de membre qui donnent droit à un tirage pour un voyage en République dominicaine pour 2 personnes (tirage le 19 mars). Il n'y a rien de trop beau pour sauver la Batiscan.

Michel Tessier,
**adoptezuneriviere@videotron.ca**

# Plus de 100 personnes à la Fête des semences du Centre paysan

*Par Mélanie Beaudoin, du Centre paysan*

Le 22 février dernier se tenait la première Fête des semences de Saint-Apollinaire, au Centre paysan de Sainte-Croix, organisée conjointement par les membres de la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire et les employés du Centre paysan, et inspirée du modèle proposé par le programme Semenciers du patrimoine Canada. La journée, consacrée à l'achat et à l'échange de semences pour notre jardin, a permis de se questionner sur la diversité végétale et sur ses conséquences à plus grande échelle.

### Table ronde sur la diversité végétale

La matinée a été consacrée à la Table ronde sur la diversité végétale au Québec, avec une assistance d'une centaine de personnes.

Mme Diane Joubert, du Semencier, a expliqué les conséquences de l'industrialisation de l'alimentation sur la préservation de la diversité. Elle a souligné qu'il existe plusieurs dizaines de milliers d'espèces végétales comestibles dans le monde et que seulement 30 d'entre elles composent actuellement la quasi-totalité des plantes cultivées. Cela s'explique surtout par le fait que la culture à grande échelle et la recherche de rentabilité incitent à croire qu'il est plus avantageux de ne cultiver qu'une seule espèce ou même une seule variété végétale. Outre les effets néfastes de la monoculture que l'on connaît, il en résulte une réduction de la diversité de ce qui est offert et préservé, une ignorance des gens sur la diversité possible et des difficultés accrues pour faire face à la faim dans le monde.

La baisse de biodiversité déséquilibre également l'écosystème végétal. Certaines variétés de légumes présentent naturellement la faculté de combattre leurs ennemis. Il existe des types de pommes de terre qui repoussent les doryphores, des cultivars de tomates qui sont immunisés contre certains champignons, des melons qui se conservent des mois de temps... Bref, la nature offre une étonnante palette de végétaux que nous avons tous avantage à connaître et à utiliser. Pourquoi alors s'acharner à cultiver les espèces standardisées et payer le prix environnemental relié à l'épandage d'engrais et de pesticides, quand d'autres espèces sont nettement mieux adaptées pour répondre aux mêmes besoins?

Dans ce sens, Patrice Fortier, de La Société des plantes de Kamouraska, a fait valoir que la diversité revêt une importance d'autant plus grande qu'il existe une diversité de conditions climatiques au Québec. Un semencier qui produit des semences dans une région similaire à la nôtre aura tendance à sélectionner des espèces que nous aurons tout avantage à cultiver. Dans le cas de Patrice, le climat côtier local lui a permis de développer des variétés de végétaux capables de pousser sans se déchirer à la moindre bourrasque. De plus, ces conditions ne sont pas propices au développement de maladies fongiques. Ces plants pourraient donc être plus vulnérables à ce type de ravageur lorsque utilisés dans un environnement différent.

Marcel Roy, spécialiste du MAPAQ pour l'agriculture biologique, a insisté sur les menaces à la diversité. Historiquement, les espèces tendent à se spécialiser et à croître en nombre. Le nombre d'espèces végétales dépasse l'entendement, mais pour la première fois dans l'histoire de l'évolution, ce nombre tend à diminuer. Face à ce constat, M. Roy a souligné la principale menace à la diversité : l'humain. Le besoin de contrôler l'environnement par l'industrialisation de l'agriculture et, tout récemment, par la manipulation génétique a pour effet non seulement de réduire l'éventail des espèces vivantes, mais de court-circuiter le mouvement de spécialisation que la nature tend à adopter. Aujourd'hui, la science mélange les espèces et même les règnes; le mercantilisme en brevète les résultats. C'est une menace à la diversité végétale à l'échelle planétaire, étant donné notre incapacité de prévoir les conséquences de tels actes.

Pour préserver la diversité végétale, Le Semencier du patrimoine offre à tous ses membres un annuaire d'échange de semences issues de leurs potagers et aussi de la banque de semences du Canada. Ces semences sont reproduites par pollinisation libre et sont considérées comme faisant partie de notre patrimoine végétal. En contribuant à ce réseau, les gens ont la possibilité de faire pousser chez eux une grande variété de végétaux, donc de s'engager dans la préservation de la diversité. Une autre façon consiste à se procurer des semences chez un producteur de semences de notre région. Plus nous encouragerons les semenciers locaux, plus nous développerons un marché privilégiant la diversité plutôt que la rentabilité. Une alternative également possible consiste à s'initier à la conservation et à l'utilisation de ses propres semences potagères. Finalement, les citoyens doivent faire entendre leurs préoccupations auprès des instances gouvernementales et leur demander de légiférer afin de favoriser la diversité végétale et de réduire les menaces qui pèsent sur elle.

### Échange de semences

Les participants étaient ensuite invités à circuler entre une vingtaine de stands regroupant des semenciers, des libraires, des jardins, des associations, et à se procurer des semences pour leur jardin, des livres et des tonnes d'informations sur l'agriculture et l'horticulture biologiques.

La table d'échange de semences a été le point central de l'événement. Mise à la disposition des participants, elle leur permet d'apporter leurs semences et de les échanger contre celles d'autres participants. Elle encourage les gens à connaître et à reconnaître les bonnes variétés pour leur région, et à produire eux-mêmes leurs semences. Cette table devient rapidement très populaire au fil des ans. Lors de la quatrième Fête des semences de Montréal, la table d'échange était entourée d'une centaine de personnes et n'a pas dérougi de toute la journée, aux dires de Diane Joubert.

Serge Lapointe
Acériculteur
433, rue Principale
Sainte-Apolline-de-Paton (Québec) G0R 2P0
(418) 469-3218

Denis Lachance
Acériculteur
113, route de l'Église
Sainte-Apolline-de-Paton (Québec) G0R 2P0
(418) 469-2746

Gino-Serge Champagne
Acériculteur
254, rang 9
Saint-Honoré-de-Shenley (Québec) G0M 1V0
(418) 485-6858

Jacquelin Ouellet
Acériculteur
279, des Prés Verts
Pohénégamook (Québec) G0L 1J0
(418) 893-2936





**Opinions**

# Lettre ouverte à ma Gaspésie, terre natale

*Bilbo Cyr, membre de la Table ronde nationale de la jeunesse sur l'Environnement, 18 jeunes canadiens mandatés pour conseiller le ministre Anderson*






Chère Terre-Mère, je t'écris pour te dire que je souffre de te voir encore une fois bafouée, traitée comme une reine déchue, violée.

Quand j'entends parler d'une carrière de marbre à pierres tombales dans l'une des plus belles baies de la Gaspésie, l'anse McInnis, je me dis qu'on pourrait aussi faire une usine de cercueils avec ce qui reste d'arbres encore debout. Avec l'usine de mort qui s'installe à PouBelledune, on aurait une économie qui tourne en circuit fermé.

Quand j'entends dire que le demi-milliard que la Gaspésia a reçu pour mettre la moitié du monde dehors, c'est pas assez, je me dis qu'on aurait été aussi bien de la fermer pour de bon et de subventionner 500 PME à la place.

Quand je me rappelle que Paul Martin, de passage à Rimouski, parlait de la possibilité de faire de la Gaspésie une zone franche pour en relancer l'économie, ça m'inquiète plus qu'un peu.

Quand je pense que la frontière du Québec se trouve à 12 kilomètres à la nage du site où Bennett construit son usine, et qu'il est mentionné dans la liste des conditions que Bennett doit rencontrer pour s'établir au Nouveau-Brunswick que les sols présentant toujours une contamination après traitement devront être acheminés hors de la province, je me demande où ils les cherchent, leurs impacts transfrontaliers (après plus de 100 jours d'études de la commission d'évaluation environnementale du Canada, qui sert de prétexte à Anderson pour ne pas se mouiller).

Quand l'attaché politique de notre député-fantôme Farrah me répond, lorsque je lui demande si ce n'est pas un impact frontalier, le fait que les jeunes vont déserter la Gaspésie si Bennett s'installe : « Bof! Les jeunes s'en vont de toute façon », ça achève d'épuiser le peu de confiance qui me restait en nos élus.

J'espère que tous ceux qui bouillent avec moi feront sauter le bouchon et nous ne ferons pas mentir Félix Leclerc, qui disait : « La Gaspésie, le pays intérieur de chacun de nous! Le cri qui fera peur à tout le monde, c'est d'ici qu'il viendra ».

**« La Gaspésie, le pays intérieur de chacun de nous! Le cri qui fera peur à tout le monde, c'est d'ici qu'il viendra »**

***Félix Leclerc***

## Un journal dont on peut être fier

Je tiens à vous remercier, vous et toute l'équipe du Journal, pour votre travail extraordinaire. Tous les membres peuvent en être fiers.

Textes à la fois diversifiés, profonds, percutants et généralement très bien rédigés. Le temps me manque pour vous donner mes impressions plus en détail, mais je souligne, entre autres choses, l'heureuse idée d'avoir juxtaposé les sièges sociaux de l'UP et de l'UPA. Une image vaut mille mots!

Je souligne toutefois une petite erreur qui s'est glissée dans le nom d'un collaborateur. L'article sur les OGM et Schmeiser est de Christian Baillargeon, et non Bergeron. C'est moi qui vous avais acheminé ce texte de mon voisin et membre de l'UP.

Le Journal devrait se vendre comme des petits pains de Léandre...

Longue vie à l'Union paysanne et à son Journal!

*Françoise Forest*
*Saint-Romain*

## M. Pellerin se convertit à l'agriculture sociale

Évolution des mentalités, récupération, repli stratégique, démagogie? Choisissez!

La présente citation est tirée de l'édition du 5 février 2004 de *La Terre de chez nous*, vol. 75, no. 1, p. 6, éditorial de Laurent Pellerin intitulé : « Une responsabilité collective ».

*Dans un contexte de mondialisation, si la société québécoise veut préserver une agriculture de type familial et durable, le gouvernement du Québec doit assister le secteur agricole de façon à lui permettre d'obtenir un revenu adéquat pour sa contribution à fournir aux Québécois et Québécoises des produits alimentaires sains et de qualité. Le type d'agriculture que l'on aura demain est celui que les consommateurs, les contribuables et les citoyens voudront bien se donner. C'est une responsabilité collective, un choix de société.*

Évidemment, cette perle fera partie de mes pellerinnités.

Au plaisir!

*Guy Boissé*

## La guerre alimentaire chez nous

Monsieur Heurtel, Garantie bio,

Je suis certifié avec Garantie bio depuis 2000. Depuis 2001, je suis conseiller municipal à Saint-Valérien-de-Rimouski et j'ai été impliqué dans diverses luttes contre les porcheries.

Je fais actuellement l'objet de menaces de représailles de la part de producteurs de porcs. Aujourd'hui, on m'a souligné avoir intentionnellement semé, l'été dernier, du canola OGM sur le champ contigu à ma propriété dans l'objectif de me faire perdre ma certification.

La présente est pour vous informer que l'on m'a menacé de récidiver, c'est-à-dire d'en semer au nord de chez moi, et l'on m'a bien promis d'en aviser l'organisme de certification pour tenter de me faire perdre ma certification.

C'est pourquoi je vous écris aujourd'hui pour bien vérifier dans quelle mesure les pratiques de mes voisins pourraient altérer mon statut.

Je suis producteur maraîcher et je ne produis ni canola ni maïs. Mes parcelles sont libérées par des bandes tampons de 10 mètres, le plus souvent complétées d'une haie brise-vent de 5 à 10 mètres , alors que mes voisins se sont bien sûr assurés de couper tout ce qu'il y avait de brise-vent sur leur côté.

*Richard Favreau*
*Ferme Val-aux-Vents*
*468, rang 4 Ouest*
*Saint-Valérien, QC*
*G0L 4E0*
*Tél./fax : (418) 736-5947*
*rfavreau@globetrotter.net*

Pour retrouver la liberté de produire et de vendre
Réjean Grenier, acériculteur
338, rue Miville-Deschênes, Saint-Jean-Port-Joli
Québec G0R 3G0
Tél: (418) 598-6054

SCIES À CHAÎNE
Jonsered
Husqvarna
Echo
Homelite
Shindaiwa

JARDIN ET PELOUSE
Jonsered
Husqvarna
Poulan Pro
Homelite
Briggs et Honda

GARAGE
PAUL NAP. MERCIER & FILS
DE PÈRE EN FILS DEPUIS 1963
Mécanique de petits moteurs
Vente et réparation
15, rue Roy
Dosquet, comté Lotbinière
(Québec) G0S 1H0
Nicolas Mercier, prop.
Tél. & Fax : (418) 728-2331

Rosaire Poulin
Acériculteur
1478, rang 8
Saint-Côme-Linière
(Québec) G0M 1J0
(418) 685-3025

## Marc Bérubé, La Ferme des Monts

# Un paysan haut de gamme

*Roméo Bouchard*

Du paysan, il a la sagesse, la patience, la passion et la fierté.

De Charlevoix, Rang du Ruisseau des Frênes à Sainte-Agnès, il a l'instinct de plaire à la demande de ceux qui recherchent la fine cuisine et l'esprit d'un terroir unique.

Du jardinier biologique, il a le sens de la vie de la terre, des plantes et des insectes, et le vent dans les voiles. D'un hectare et tiers de terre sablonneuse et pierreuse, très faible en argile, en pente par surcroît, classée sol forestier, il sait tirer suffisamment de légumes, de fruits et de fleurs comestibles destinés à la fine cuisine pour en vivre confortablement.

Ils sont venus tous deux de Montréal en 1972 : lui, Marc, et sa compagne, Louise. Ils ont bâti une belle maison de bois sur une fondation de pierres, avec des matériaux trouvés sur place. Ils ont appris à cultiver et à élever des animaux avec les vieux paysans du coin, en travaillant avec eux. Ils ont travaillé dans leur région d'adoption. Marc s'est fait bûcheron; Louise, massothérapeute.

En 1989, ils ont commencé par la vente d'une poche de carottes bio. Puis ils ont découvert le marché de la fine restauration, dans la région et en ville, à Québec et à Montréal : fleurs comestibles, mini-légumes, légumes rares ou variétés peu connues, patates à chair jaune, ciboulette et thym : ce que les grossistes n'offrent pas encore pour la fine restauration. Avec les années, Marc et Louise ont découvert des semences du monde entier, souvent peu connues, développé un réseau de contacts avec les chefs de tables haut de gamme qu'ils approvisionnent eux-mêmes, mis au point une régie très serrée de leurs cultures et semis successifs, le tout consigné dans le gros cahier qui contient tout le savoir paysan accumulé. Marc a vite abandonné le rotoculteur au profit du vibroculteur, pour éviter le compactage des sols observé. Il travaille beaucoup manuellement, prête beaucoup d'attention au sarclage et aux insectes qu'il adore étudier. Le fumier qu'il utilise pour compléter ses composts est un fumier de cheval en provenance de ranchs d'équitation de la région : « C'est un fumier moins riche en azote, mais il provient d'animaux qui sont bien traités, qui vivent dans la nature, contrairement aux élevages intensifs de poulet, de porcs et de veaux de la région. Je me plais à penser que le fumier qu'on met en terre a quelque chose de l'animal dont il provient, que la plante a l'esprit de la terre qui la nourrit, et même de l'humeur du jardinier. J'ai lu quelque part que le jardinier ne nourrit pas les gens avec sa pioche uniquement, mais tout autant avec ce que pense celui qui pioche. Mais quand on parle de cela, on risque de passer pour des illuminés… »

« L'engouement pour le terroir augmente, mais nous restons peu nombreux et loin les uns des autres. Les marchés sont surtout à l'extérieur. Nous avons formé à quatre ou cinq une association de producteurs maraîchers et fruitiers de Charlevoix, pour parrainer des projets, mais chacun doit bâtir foncièrement seul sa production et sa mise en marché. Il y a peu d'agriculture dans Charlevoix : c'est une région montagneuse, forestière et maritime avant tout, et le peu de terres agricoles qu'il y a est occupé en bonne partie par des éleveurs de porcs, de poulets et de veaux qui n'ont plus de place pour épandre leur lisier et qui font monter le prix des terres, lesquelles sont désormais inaccessibles pour nous. Le touriste n'est pas toujours acheteur. Beaucoup viennent pour les baleines et le casino, et les joueurs gardent leur argent pour jouer. Il n'est pas rare de les voir aller manger dans leur char! »





*Marc et sa compagne Louise ont bâti cette maison de bois sur solage de pierre, à partir des matériaux que le terroir leur offrait.*

*De Montréal à Charlevoix, la sagesse, la patience, la fierté et la passion du paysan.*

Photos : Union paysanne

### Références

***La Ferme des Monts***
*Marc Bérubé,*
*128, Ruisseau des Frênes,*
*La Malbaie, Qc,*
*G5A 2C8*
*(418) 439-2706*

***Catalogues de semences utiles***

*Johnny's selected seeds,*
***www.johnnyseeds.com***

*Etnobotanical catalog of seeds,*
*J.L.Hudson Seedman, Star Route 2, Box 337, La Honda, California, 94020, USA.*
***www.jlhudsonseeds.net***

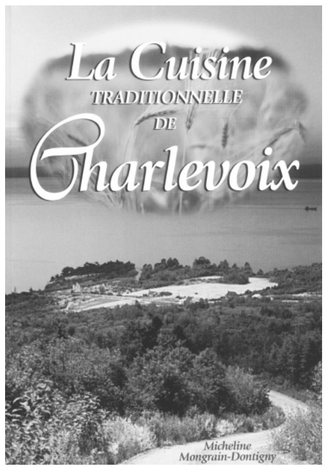
*Richters Herb catalog*
***www.richters.com***

# Les Saveurs de Charlevoix

Charlevoix a devancé tout le monde quant à la mise en valeur de son paysage pastoral, de ses fermes paysannes et de ses maisons à dimension humaine, de son terroir caractéristique d'une géographie, d'une culture et d'un climat particuliers.

C'est là qu'a été inventée la Route des saveurs, à partir d'une collaboration unique entre producteurs paysans soucieux de qualité et chefs cuisiniers de grande restauration. De plus en plus de produits identifiés à cette région sont accessibles : fromages, veau, agneau, viandes biologiques, poisson fumé, canard, cidre, faisan, herbes de Charlevoix.

La Ferme Éboulemontaise, avec sa table champêtre Les Saveurs oubliées, a servi de pilote pour le concept de Relais du terroir, et elle est aussi l'un des principaux artisans de la mise à l'essai de la première appellation réservée (mise à part l'appellation biologique), soit l'identification géographique contrôlée pour l'agneau de Charlevoix. Une dizaine de producteurs sont impliqués dans ce projet, pour un total de 1000 brebis, ce qui est un nouveau dynamisme pour une région qui ne comptait plus aucun agneau il y a quelques années. Le cahier des charges qui donne droit à l'appellation spécifie que l'agneau concerné doit être né dans Charlevoix, être nourri principalement d'aliments produits dans Charlevoix, ne pas recevoir de maïs, être abattu assez jeune (moins de 90 kg), et sa carcasse soumise à un processus précis de maturation et à une découpe contrôlée. Les dégustations de grands chefs ont démontré qu'un tel agneau avait une qualité et un goût particuliers et relevés. L'air salin des caps en bordure du fleuve y est-il aussi pour quelque chose?




Quant au veau de Charlevoix, qui est sous le contrôle d'un seul producteur qui en organise l'élevage selon une recette à lui dans divers points du Québec, il ne peut devenir une identification géographique contrôlée. Il portera vraisemblablement l'étiquette d'une marque de commerce, le veau-saveur.

Le succès des Viandes biologiques de Charlevoix est aussi une percée remarquable. Damien Girard et Natasha McNicoll produisent plus de 1000 poulets biologiques par semaine et ont été les premiers à produire du porc biologique. Ils font la démonstration qu'un produit de qualité peut se vendre à un prix qui couvre les prix de production et permettre de vivre d'une ferme à dimension humaine, alors que les prix industriels très bas et qui obéissent à tous les aléas du marché international forcent les gens à une production industrielle. « Nous vendons notre porc au juste prix à nos consommateurs du Québec, déclarait récemment Damien Girard au journal *Le Soleil*. Avec une petite production, je fais vivre très décemment ma famille. Comme mon père avant moi. Alors, je me demande à quoi ça sert de vouloir toujours grossir pour répondre aux standards de la mondialisation quand, au bout du compte, les gros éleveurs ne font pas vraiment plus d'argent que moi. Ils sont juste terriblement plus endettés. » (*Le Soleil*, 24 janvier 2004)

Paradoxalement, en marge de ces développements d'une agriculture de créneau, les rares plateaux à bon potentiel agricole ont été historiquement occupés par des élevages intensifs de porcs, de poulets et de veaux, qui cohabitent difficilement avec les usages agro-touristiques et exercent une pression considérable sur la capacité de support des sols. Il n'est pas rare qu'on doive transporter le lisier sur plus de 20 kilomètres, et on assiste au déboisement sauvage ici comme ailleurs pour ouvrir des espaces d'épandage. À Saint-Irénée, on se plaint volontiers du fait que les producteurs de porcs du rang Saint-Pierre contrôlent la municipalité et bloquent son développement. Une chose est sûre : c'est que la spéculation sur le prix des terres sévit un peu partout et complique la vie à tous ceux qui veulent faire de l'agriculture.

Tous sont conscients qu'une agriculture diversifiée et vivante, paysanne pour tout dire, est essentielle au paysage et au terroir qui fait l'attrait de Charlevoix, et que des développements de villégiature moderne ou d'élevages intensifs incontrôlés pourraient facilement tout compromettre.

### Producteurs de saveurs reconnues

***Laiterie de Charlevoix***
(économusée du fromage)
Baie-Saint-Paul, (418) 435-2184

***Maison d'affinage Maurice Dufour*** (Migneron, Ciel de Charlevoix)
Baie-Saint-Paul, (418) 435-5692

***Chocolaterie Cynthia***
Baie-Saint-Paul, (418) 435-6060

***Centre de l'émeu de Charlevoix***
Saint-Urbain, (418) 639-2205

***Élevage de la Butte-aux-Cailles*** (faisan)
Saint-Hilarion, (418) 457-5050

***Serres Lacoste 2000*** (tomates),
Les Éboulements, (418) 635-2360

***Pisciculture Smith***
Les Éboulements, (418) 635-2394

***Les Jardins du Centre***
Les Éboulements, (418) 635-2387

***Cidrerie et verger Pedneault***
Isle-aux-Coudres, (418) 438-2365

***Ferme Éboulemontaise*** (agneau, légumes)
Les Éboulements, (418) 635-2682

***Finesses de Charlevoix*** (confitures, gelées)
Les Éboulements, (418) 635-1407

***Le Veau de Charlevoix***
Clermont, (418) 439-4258

***La Ferme gourmande*** (canard, fumoir)
Cap-à-l'Aigle, (418) 665-2922

***Fromagerie Saint-Fidèle***
Saint-Fidèle, (418) 434-2220

***Ferme des Monts*** (légumes, fruits et fleurs pour fine cuisine)
Sainte-Agnès, (418) 439-2706

***Micro-brasserie de Charlevoix*** (Bonté divine, Côteilleuse)
Baie-Saint-Paul, (418) 240-2332

***Les Gommes de sapin du Québec***
Baie Saint-Paul, (418) 435-3717

***La Métairie du Plateau*** (légumes spéciaux)
Les Éboulements, (418) 635-2333

***Donald Michaud*** (miel et hydromel)
Baie Saint-Paul,
62, rue des Falaises

***Les viandes biologiques de Charlevoix*** (poulet, porc)
Saint-Urbain, (418) 639-2954

***Boulangerie H. Gobeil et fils***
Pointe-au-Pic, (418) 665-4754

***Moulin seigneurial Les Éboulements*** (économusée de la farine)
(418) 635-2239

**Maisons écologiques**
CD d'archives (quelque mille articles)
et répertoire de fournisseurs verts
**www.21esiecle.qc.ca**
**1 800 667-4444**
La Maison du 21e siècle
Le magazine de la maison saine





# Le pays de Menaud, maître draveur

***L'esprit de Félix-Antoine Savard continue de flotter sur Charlevoix. L'action de Menaud, maître-draveur, notre Odyssée québécoise, se situe à Sainte-Agnès. Pour sentir sa présence et son exceptionnel sens de la beauté, de l'écriture et du pays, il faut visiter la papeterie Saint-Gilles qu'il a fondée à Saint-Joseph-de-la-Rive, un économusée du papier où on fabrique des papiers de coton artisanaux de grande qualité.***



*Félix-Antoine Savard, curé de Sainte-Agnès, fondateur de la paroisse de Clermont, artisan et chantre de Charlevoix.*

Voici un extrait de Menaud qui parle encore à tout paysan et à tout Québécois. On notera l'emploi du mot paysan dans ce texte de 1937.

« On avait survécu parce que les paysans comme Josime, les coureurs de bois comme lui-même [Menaud], s'étaient appliqués, d'esprit et de cœur, les premiers aux sillons, les autres à la montagne, à tout le libre domaine des eaux et des bois. Les paysans avaient appris de la terre la sagesse lente et calme, la volonté tenace de parvenir, la patience des lentes germinations, la joie des explosions généreuses de vie.

C'était sur la terre féconde, parmi les gerbes, qu'ils avaient pris le goût des berceaux pleins d'enfants.

Les coureurs de bois, eux, avaient conquis sur la forêt elle-même, leur hardiesse au milieu des périls, leur endurance à la misère, leur ingéniosité dans tous les besoins. Ils s'étaient fait une âme semblable à l'âme des bois, farouche, jalouse, épprise de liberté : ils s'étaient taillé un amour à la mesure des grands espaces. Ils avaient tous, depuis les lointaines et prodigieuses randonnés des leurs, dans le passé, un orgueil de caste et comme un droit d'aînesse sur le sédentaire des champs.

De tout cela, rien n'eût été possible sans un instinct de possession né de la vie elle-même.

C'est cet instinct qui avait poussé tant de héros jusqu'aux limites des terres de ce pays, entraîné tous les défricheurs à poser, sur les droits de découverte, le sceau du travail et du sang, mis toutes les volontés en marche de conquête, emporté toutes les énergies jusqu'aux confins du domaine.

Posséder, s'agrandir.

Pour une race, tout autre instinct était un instinct de mort.

Ennemis, les frères que cet instinct ne commandait plus : ennemis, les étrangers qu'il commandait contre nous.

Posséder, s'agrandir.

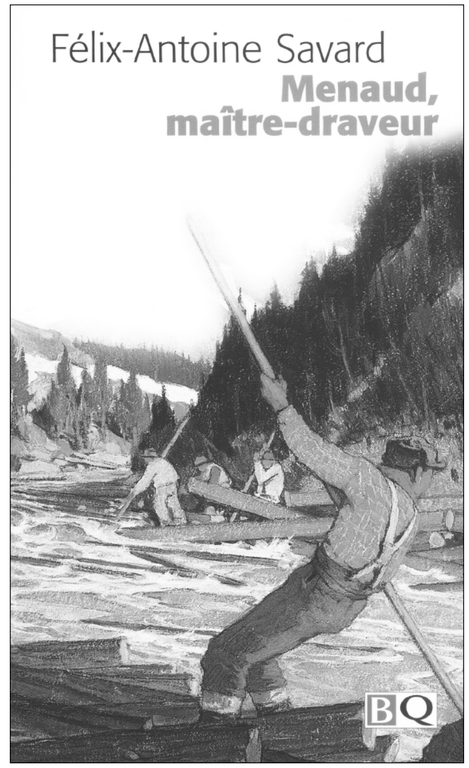
Tel était le mot d'ordre venu du sang, tel était l'appel monté de la terre, la terre qui, toute, dans la grande nuit du printemps, clamait : « Je t'appartiens! je t'appartiens! par le droit des morts dont je suis le reliquaire sacré, par tous les signes de possession que, depuis trois cents ans, les tiens ont gravé dans ma chair! »

…

Ne défendre que son petit bien propre, en deçà de ses clôtures, fermer l'œil sur tous les empiétements de l'étranger, c'était trahir, se condamner à n'être bientôt qu'un peuple d'esclaves.

…

On commence à vaincre dès qu'on commence à vouloir. »




*Couverture : Clarence Gagnon,* La grande drave *(détail), 1928-1933*

**Mycoflor**
Tout pour le jardin écologique
400 variétés de plantes
et de produits horticoles
Catalogue 3,00 $, incluant coupon-rabais de 3,00 $
7850, chemin Stage, Stanstead, Québec J0B 3E0
Tél. : 819.876.5972 • Fax : 819.876.1077
Courriel : mycoflor@sympatico.ca

# Le territoire agricole :

***Personne ne remet en question la nécessité de protéger les terres agricoles indispensables au maintien d'une agriculture capable de nourrir la population, de façonner le paysage et le milieu rural. Peu de gens également nient qu'il faille freiner l'empiètement d'un étalement urbain excessif sur les bonnes terres agricoles. Nombreux cependant sont ceux qui s'interrogent à propos de l'impact de la Loi sur le zonage agricole, ou du moins de son application rigide, sur la désertification des campagnes et sur la possibilité de diversifier l'occupation du territoire périphérique.***

*Reportage de Roméo Bouchard*

## Les points d'accrochage

On peut regrouper sous trois chapitres les critiques à l'actuelle Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et à la Commission qui est chargée de l'appliquer, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

### 1. L'exclusion des usages non agricoles en zone agricole

On reproche à la Commission d'empêcher inutilement, sous prétexte de protéger l'homogénéité de la zone agricole (un concept très élastique), la construction de résidences et l'implantation de fermes et d'entreprises paysannes sur des terres de moins de 100 hectares (3 lots), ou impropres à l'agriculture, ou peu susceptibles de nuire à l'agriculture, si on n'a pas l'agriculture comme activité principale.




Le fameux article 61.1 est au cœur de ce débat puisqu'il permet aux commissaires de refuser un projet non agricole, indépendamment de ses caractéristiques propres, pour la seule raison qu'on n'a pas démontré à la satisfaction des commissaires qu'il n'existe pas d'« espace approprié disponible » en zone blanche (autre concept fort élastique).

Ceci équivaut dans bien des cas à octroyer une exclusivité plutôt qu'une priorité aux usages agricoles en zone agricole et à rendre improbable la diversification des usages en dehors des périmètres urbains. De plus, le seul usage agricole conforme à la loi est la pratique de l'agriculture comme activité principale sur un espace minimal de 100 hectares, ce qui exclut en pratique l'agriculture à temps partiel et l'agriculture de proximité. Le mur vert qui est ainsi érigé détruit toute dynamique intégrée du milieu rural. L'homogénéité du milieu rural est ainsi sacrifiée à un concept restreint et souvent arbitraire d'homogénéité de la zone agricole, qui, dans le contexte actuel d'industrialisation de l'agriculture, tend à se constituer en parc industriel agricole.

L'article 61.1 est contesté par le Barreau, par beaucoup d'autorités municipales et de citoyens de régions en dépeuplement, et même par le Tribunal administratif du Québec, qui y voit un pouvoir discrétionnaire abusif des commissaires et une contradiction avec l'article 62, qui énumère les critères qui doivent être pris en considération par les commissaires dans l'évaluation des projets qui font l'objet d'une demande d'autorisation. Ce que semble confirmer la Commission elle-même quand elle signale « naïvement » que l'an dernier, sur 322 refus pour des résidences non rattachées à un projet agricole, 186 l'ont été en vertu des articles 62 et 136 en fonction de l'article 61.1.

### 2. Refus de reconnaître aux autorités municipales un véritable pouvoir d'aménagement de leur territoire, y compris la zone agricole

Malgré le mandat officiel d'aménagement du territoire que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme leur confie, la loi 23 enlève tout pouvoir aux MRC sur la zone agricole et les décisions de la Commission à son sujet (tout au plus le droit à un avis que la Commission n'est pas obligée de respecter). Leur schéma d'aménagement doit respecter intégralement la loi 23 et les Orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de protection du territoire et des activités agricoles, sous peine de se voir amputé ou refusé par Québec.

Or, la loi 23 confère aux activités agricoles des privilèges qui les rendent pratiquement intouchables par la réglementation municipale. Quant aux Orientations gouvernementales, elles considèrent les usages autres qu'agricoles en zone agricole comme des irritants pour l'agriculture et exigent des MRC des justifications énormes pour tout assouplissement ou adaptation aux particularités de leur territoire.

### 3. Le poids excessif de l'UPA dans le fonctionnement de la loi et de son application par la Commission

La loi confère à l'UPA, seule association accréditée, un rôle de chien de garde à tous les échelons du processus. L'avis de l'UPA, seule association accréditée, est requis pour chaque demande adressée à la Commission. L'avis du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC, dont 50% des membres sont nommés par l'UPA, est requis pour toute mesure concernant la zone agricole de la MRC, et l'UPA a un droit de veto formel sur toute demande de dézonage à portée collective (a.59) adressée à la Commission par la MRC. De plus, tel qu'indiqué plus haut, l'aménagement de la zone agricole doit tenir compte des privilèges rattachés au « droit de produire » (immunité, réciprocité, priorité, etc.) accordés par la loi 23 aux agriculteurs. Si on ajoute à cela le fait qu'une bonne moitié des commissaires proviennent de la filière de l'UPA, on est forcé d'admettre que l'UPA exerce un contrôle très large sur la zone agricole et sur sa gestion.




*Les terres de Charlevoix se prêtent essentiellement à l'agriculture paysanne*

Cette situation pose un grave problème de crédibilité et de légitimité pour la Commission. En effet, comme le Barreau le soulignait lors de l'adoption de la loi 23 en 1997, « cette approche confère un droit exorbitant à un groupe d'intérêt qui pourrait très facilement se retrouver précisément en conflit d'intérêts, sans nécessairement avoir l'obligation consacrée législativement d'agir de façon neutre, impartiale et désintéressée » (*Mémoire du Barreau à la Commission parlementaire sur la loi 23*, juin 1996, p.16). Selon le Barreau, les droits et privilèges conférés à une catégorie de citoyens ruraux – les agriculteurs, et surtout le syndicat unique et obligatoire qui les représente – sont disproportionnés et injustes par rapport à ceux des autres qui composent la vaste majorité des citoyens et contribuables des municipalités.

Et dans les faits, le parti pris fanatique de l'UPA, partout au Québec, sans égard aux particularités des milieux, contre les usages non agricoles en zone verte témoigne souvent moins du souci de protéger les terres agricoles que de s'assurer que les agriculteurs puissent agir à leur guise dans la zone agricole sans avoir à tenir compte du milieu et de la communauté.

## Le point de vue de la Commission

Le président intérimaire de la Commission, M. Garry Coupland, agronome en provenance du MAPAQ, et son directeur, M. Serge Cardinal, avocat, ont fait valoir, dans le rapport annuel 2003 de la Commission et lors de l'entrevue qu'ils nous ont accordée que, dans les faits, les décisions de la Commission démontrent une ouverture réelle aux besoins des régions en difficulté et à l'autorisation d'usages diversifiés en zone agricole.

D'abord, ils observent que depuis 5 ans, les demandes sont demeurées stables. En 2003, 2600 décisions. Sur 275 demandes pour construction de résidence rattachée à un projet agricole à temps partiel ou sur moins de 100 hectares, 146 ont été autorisées (64% des demandes provenant de régions ressources) et 110 refusées. De 1996 à 2001, la Commission a autorisé la construction de 4698 maisons, dont 3707 en conformité avec les droits reconnus par la loi, 339 rattachées à un projet agricole (sur 606 demandes) et 644 chalets ou résidences (sur 1399 demandes). Au total, à la campagne, 5132 hectares ont été exclus de la zone agricole, l'équivalent de la ville d'Alma. Ce qui veut dire en moyenne 10 maisons et 10 hectares (25 arpents) par année dans chaque MRC. Ce n'est sûrement pas à ce rythme qu'on risque d'urbaniser la campagne ni de freiner la désertification et le dépeuplement…

Pour ce qui est de la norme de 100 hectares (a. 26 et suivants), une compilation inédite des décisions de la Commission démontre que plus de la moitié des projets rattachés à un terrain de 30 hectares et plus ont été autorisés, la proportion s'inversant pour les terrains de moins de 30 hectares. La Commission évoluerait donc vers une norme plus proche de 30 hectares.

Quant au rôle déterminant accordé au consentement de l'UPA à titre d'association représentant les agriculteurs, la Commission se dit en accord. On peut aisément imaginer le « malaise » que créerait la venue d'un deuxième syndicat accrédité…

## L'avenir semble résider dans l'approche territoriale (a.59)

Jusqu'ici, elle le reconnaît, la Commission a fait essentiellement du cas par cas, ce qui l'oblige à éviter autant que possible de créer des précédents qui puissent paraître injustes pour les autres, même quand des conditions particulières pourraient le justifier. La Commission, au dire de son président, désire s'orienter de plus en plus, dans l'optique de l'article 59, vers une approche territoriale, qui rejoint la problématique des plans d'aménagement et des caractérisations de la zone agricole auxquels travaille chaque MRC dans la révision des schémas d'aménagement.

Benoît Girouard, coordonnateur
UNION PAYSANNE
biologique
syndicat agricole
15118, rue St-Joseph, Saint-Augustin-Mirabel (Québec) J7N 1Z3
Téléphone : 450.475.6800 • Courriel : amiral.bio@videotron.ca





# le protéger et l'habiter

plus facilement évaluables à long terme ». La zone agricole est partagée en deux grandes affectations, soit l'affectation agricole (dynamique), où on restreint au maximum les usages autres qu'agricoles, et l'affectation agroforestière (viable), où on détermine les conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles et pour des projets agricoles et forestiers extensifs.




*Malheureusement, plusieurs agriculteurs se sont orientés vers des élevages intensifs sur lisier.*

« Cette nouvelle approche, écrit la Commission dans son rapport annuel 2003, s'appuie sur une vue d'ensemble de la zone agricole et, contrairement au cas par cas, permet une gestion plus cohérente, dont les effets sont

Le processus envisagé demeure essentiellement un processus de concertation volontaire entre la MRC, la municipalité, l'UPA et la Commission. Une expérience du genre a été réalisée avec succès avec la MRC de Memphrémagog. Le rapport annuel 2003 de la Commission en fait état dans le détail. La MRC a invité la Commission à venir évaluer avec elle, rang par rang, les caractéristiques des différents secteurs de sa zone verte pour y affecter divers usages. La zone agricole a été classée zone agroforestière à 42%, et on y a établi un potentiel de 436 nouvelles résidences sur des terrains de 6000 mètres carrés, 1,2 hectare ou 20 hectares, avec des distances précises entre elles, par rapport au chemin et aux autres fermes existantes. Les MRC de Lac-Saint-Jean Est, Bécancour et Matapédia ont aussi consulté en ce sens. On observe également que là où plusieurs municipalités ont établi un parc industriel commun avec péréquation, les demandes diminuent. Plusieurs zones grises demeurent cependant : la protection des prises d'eau pour plus de 20 unités, la protection des érablières qui seront privées du droit d'exploitation si les quotas s'implantent dans la production acéricole, les élevages sans sol, etc.

Mais la solution pour une adaptation du zonage au milieu et pour une meilleure diversification des usages et occupations du territoire rural passe sans aucun doute par l'aménagement intégré du territoire sous la direction des MRC. La voie du bon sens est dans cette direction si on veut cesser de voir se produire des situations toutes plus aberrantes les unes que les autres en raison d'une application sectaire, purement légale, mur à mur et cas par cas de cette loi.

Mais pour y parvenir, il faudra inscrire clairement dans la loi ces principes et supprimer les nombreux irritants qui y font obstacle dans les Orientations gouvernementales et dans la loi elle-même, tels l'article 61.1, la méconnaissance des compétences municipales et le contrôle abusif et biaisé de l'UPA. La révision annoncée par la ministre de l'Agriculture est nécessaire et urgente. Pour commencer, la loi devrait peut-être être rebaptisée « Loi sur la protection des terres agricoles, l'aménagement et l'occupation du territoire rural ».

# Doit-on dézoner Charlevoix?

***La région de Charlevoix n'était pas prévue dans le plan de zonage initial, compte tenu sans doute du peu de terres propices à une agriculture industrialisée. Certains pensent qu'elle n'aurait d'ailleurs jamais dû l'être. Mais les agriculteurs n'ont pas tardé à réclamer d'être « zonés verts », soit pour les avantages fiscaux, soit pour éviter de voir les terres existantes autour d'eux passer aux mains de villégiateurs à des prix de plus en plus inabordables pour eux. Qu'en pensent les gens concernés?***

## Il y a peu de terres agricoles dans Charlevoix : il faut les protéger

Il y a peu de terres agricoles dans Charlevoix, qui est avant tout forestier. Elles sont peut-être mal utilisées, mais il faut les protéger. Les premiers agriculteurs se sont souvent orientés vers des élevages intensifs : ils manquent de terre pour épandre leur lisier et font monter le prix des terres. Mais si on laisse s'établir partout des gros bungalows et des châteaux, on risque de ne plus avoir de terres accessibles pour l'agriculture paysanne qui se développe et de perdre l'aspect pastoral du paysage, qui est précisément ce qui attire les visiteurs.

Les villégiateurs veulent les terres, mais ils ne sont pas intéressés à cultiver. La demande pour la villégiature est problématique. C'est un développement à deux tranchants. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire d'adapter le zonage agricole à la réalité de chaque milieu. Le problème n'est pas le même au bord du fleuve et dans les villages de montagne, où beaucoup de terres sont condamnées au reboisement ou à la friche, et les villages au dépeuplement, si on ne trouve pas la façon de diversifier l'agriculture et les usages. Il n'y a aucune raison, par exemple, pour continuer à empêcher quelqu'un qui a 70 chiens de traîneau et qui organise des randonnées de s'installer et de se bâtir sur une terre agroforestière ou en zone verte déstructurée. Même chose pour une multitude d'activités agrotouristiques et de commerces qui y sont reliés.




*Table ronde avec Daniel Boudreau (maire de Saint-Aimé-des-Lacs), Vital Gagnon (Ferme Éboulementaise), Marc Bérubé (Ferme des Monts), Marcel Dubé (Réserve de la Biosphère), Sylvain Hamel (Randonnées boréales) et Rémy Pouliot (Saint-Urbain)*

Il faut à tout le moins favoriser de petites productions spécialisées ou artisanales, multiplier les occasions d'abattage et de mise en marché locale.

## Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce

*Mme Karine Horvath, directrice de la MRC de Charlevoix*

Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce. L'agrotourisme est une industrie majeure ici. Les agriculteurs ne sont qu'un joueur parmi les autres. L'UPA le sait et n'a pas le choix d'accepter d'en tenir compte. Aux Éboulements, par exemple, il n'y a plus d'espace pour construire, et la demande est grande. Mais si on dézone, on risque de détruire les paysages et de faire disparaître ce qui reste d'agriculteurs qui attirent les visiteurs. On ne sera pas plus avancé.

## Nous ne demandons pas de dézonage, mais des assouplissements

*M. Denis Dufour, aménagiste de la MRC de Charlevoix Est (La Malbaie)*

Comme région, Charlevoix est noyée dans la région de la Capitale nationale, et on refuse de nous reconnaître même comme sous-région. Malgré les apparences, la région se dépeuple et vieillit. Dans notre MRC, en 15 ans, on est passé de 19 000 à 17 000 habitants.

En ce qui concerne la zone agricole, nous ne demandons pas de dézonage, mais des assouplissements. Nous travaillons à caractériser chaque secteur de notre territoire. La zone agricole dynamique et la zone agroforestière doivent répondre à des cadres normatifs différents. Agriculture, agrotourisme et résidentiel doivent pouvoir tous se développer si on veut bien occuper le territoire. Plusieurs cultures non traditionnelles existent déjà à l'extérieur de la zone verte. En incluant les territoires non organisés, la zone verte couvre 8% de notre territoire.

## Les justifications qu'on nous demande sont trop lourdes

*M. Stéphane Cheney, aménagiste de la MRC de Charlevoix (Baie-Saint-Paul)*

Sur la totalité de notre territoire, la zone verte occupe 9,2%. Mais si on s'en tient au territoire rural proprement dit, la zone verte occupe près des deux tiers de l'espace.

Présentement, nous essayons de faire une caractérisation précise de notre territoire dans chaque municipalité, de façon à assurer une protection accrue aux terres agricoles à bon potentiel et à permettre des usages non agricoles dans les terres à faible potentiel mais suffisamment éloignées pour ne pas créer de problèmes de cohabitation.

Malheureusement, nous avons trop peu de temps et de ressources à consacrer à ce travail, et les justifications qu'exige le gouvernement pour toute utilisation non agricole de la zone verte sont si lourdes qu'on peut difficilement y arriver : typologie des sols, cartes géophysiques, inventaire des fermes, etc. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles beaucoup de schémas d'aménagement n'avancent plus. Et on n'est jamais assuré que ça va passer à Québec.

VIGNOBLE DES NÉGONDOS
***Vins biologiques certifiés par Québec Vrai***
*Des vins sains, savoureux et tout en finesse à prix abordable (12 à 18$)*
*Possibilité de livraison par courrier à l'achat d'une caisse*
7100 *rang Saint-Vincent*
Mirabel (Saint-Benoît), J7N 3N1
Tél. : (450) 437-9621 • (450) 258-2099
1 877-309-2099
***negondos@videotron.ca***

# Articles clés de la Loi sur le zonage agricole


Photo : © Nuance Photo

## Mandat de la Commission

**Article 1.1**
Le régime de protection du territoire agricole institué par la présente loi a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement.

**Article 12**
Pour exercer sa compétence, la Commission tient compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles. À cette fin, elle prend en considération le contexte des particularités régionales.

## Usages dans la zone agricole

**Article 26**
Sauf dans les cas et conditions déterminés par règlement pris en vertu de l'article 80, dans une région agricole désignée, une personne ne peut, sans l'autorisation de la Commission, utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture.

**Article 27**
Une personne ne peut, sans l'autorisation de la Commission, utiliser une érablière située dans une région agricole désignée à une autre fin, ni y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection et d'éclaircie.

**Article 31.1**
Malgré l'article 26, une personnes peut, sans l'autorisation de la Commission, construire une seule résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus selon les cas prévus aux articles 28 et 29 et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu du chapitre VII (droits acquis), et dont elle est propriétaire, si la superficie de celui-ci ou de ces lots est ou forme un ensemble d'au moins cent hectares. Elle peut utiliser à cette fin une superficie n'excédant pas un demi-hectare.

**Article 40**
Dans l'aire retenue pour fins de contrôle, une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture peut, sans l'autorisation de la Commission, construire sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation une résidence pour elle-même, pour son enfant ou son employé.

## L'avis de la Municipalité

**Article 58**
Une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole ou faire inclure un lot dans la zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot et en adresser copie à la Commission…

1. La municipalité locale doit, dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande, la transmettre à la Commission, faire à cette dernière une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.
2. La recommandation doit être motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 et les disposition du règlement de zonage… De plus, si la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit comprendre une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.
5. Une demande est irrecevable si la Commission a reçu un avis de non-conformité du règlement de zonage de la municipalité locale.

## Demandes à portée collective

**Article 59**
Une municipalité locale peut faire une demande à la Commission aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquelles, le cas échéant, de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient, en application de son règlement de zonage, être implantées, en zone agricole, aux endroits qu'elle indique. Une telle demande doit être accompagnée des avis favorables de la MRC et de l'association accréditée, ainsi que de tout document exigé par la Commission.

2. Pour l'examen de cette demande, la Commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'autorisation conditionnelle recherchée traduit une vue d'ensemble de la zone agricole et s'inscrit dans une perspective de développement durable des activités agricoles.

## Critères pour les décisions

**Article 61.1**
Lorsqu'une demande porte sur une autorisation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, le demandeur doit d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande. La Commission peut rejeter la demande pour le seul motif qu'il y a des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole.

**Article 62**
La Commission peut autoriser, aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot ou la coupe des érables. Pour rendre une décision ou émettre un avis ou un permis dans une affaire qui lui est soumise, la Commission doit se baser sur :

1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants
2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture
3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins
4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, et plus particulièrement pour les établissements de production animale
5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération ou une région métropolitaine…
6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles
7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région
8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture
9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique
10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

## Privilèges et immunité des agriculteurs (droit de produire)

**Article 79.1**
À l'égard de la zone agricole faisant partie de son territoire, la MRC exerce ses pouvoirs habilitants en matière d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et en tenant compte de l'objet de la présente loi.

**Article 79.2**
(Réciprocité) En zone agricole, une personne qui désire ériger sur un lot un bâtiment autre qu'agricole doit respecter à l'égard des exploitations agricoles avoisinantes toute norme de distance imposée à ces dernières… lors de l'érection ou dans l'application d'un règlement municipal relatif aux odeurs.

**Article 79.17**
(Immunité) En zone agricole, nul n'encourt de responsabilité à l'égard d'un tiers en raison des poussières, bruits ou odeurs qui résultent d'activités agricoles, ni ne peut être empêché par ce tiers d'exercer de telles activités si celles-ci sont exercées, sous réserve de l'article 100 (immunité de l'agriculteur établi en premier), conformément aux normes réglementaires prises par application de la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de poussières ou de bruits et, en matière d'odeurs, conformément aux normes réglementaires municipales adoptées en vertu du 3e alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ou conformément aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement elle-même.








### Kingsey-Falls

# Vivre à la campagne hors du noyau urbain et sans nuire à l'agriculture

Marie-Christine Nys possède, avec son mari, fils d'agriculteur, une ferme dans la municipalité de Kingsey-Falls. Ils élèvent une quinzaine de bouvillons et travaillent à l'extérieur. Elle est depuis peu conseillère municipale.

## Une enquête troublante

Ce qui l'a amenée au conseil, c'est la question du zonage agricole. D'abord, elle s'est vu refuser l'autorisation de vendre certains terrains zonés verts que la MRC avait destinés, dans son schéma d'aménagement, à la consolidation d'un développement résidentiel amorcé depuis plusieurs années. Insatisfaite, elle entreprend sur Internet l'analyse de près de 400 jugements rendus par la CPTAQ.

Elle en dégage quelques constantes :

- les articles 61.1 et 62 de la loi sont appliqués de façon incohérente;
- le concept d'homogénéité de la zone agricole est utilisé à toutes les sauces et dans une multitude de sens différents;
- les projets agricoles à petite échelle sont en général refusés, contrairement aux projets industriels;
- la commission exige que le développement se fasse autour du périmètre urbain même si les terres qui s'y trouvent sont les meilleures, comme c'est souvent le cas, et il est pratiquement impossible pour une municipalité de permettre la construction résidentielle hors du noyau urbain, même dans des terrains peu propices et qui ne nuisent pas à l'agriculture, sous prétexte des problèmes de cohabitation qui pourraient en découler;
- les décisions de la Commission ont un impact non seulement sur la vie agricole et celle des villages, mais sur l'occupation générale du territoire et le développement économique de toutes les régions du Québec.

Mme Nys découvre que ses observations coïncident étrangement avec les critiques formulées par le Barreau concernant la loi 23. Le Barreau avait justement mis en garde le gouvernement de l'époque concernant certains termes utilisés dans la loi, qu'il jugeait susceptibles de conduire à des jugement inéquitables et arbitraires, et concernant le fait que la loi octroie à un groupe de citoyens particuliers, les agriculteurs membres de l'UPA, des privilèges que l'ensemble des citoyens ne possèdent pas. La loi 23 donne un droit de regard et même de veto dans certains cas à l'UPA concernant les dispositions du schéma d'aménagement des MRC. Coïncidence également avec le Tribunal administratif, qui qualifie d'erreur de droit le fait que la Commission conjugue les effets des articles 61.1 et 62.

Mme Nys en vient à la conclusion que ce sont des milliers de citoyens qui se sentent floués par la Commission, et que cet organisme entretient des liens très serrés avec l'UPA, syndicat monopolistique en agriculture au Québec. On peut dire que la Commission est noyautée par l'UPA, puisque 8 commissaires sur 16 proviennent des rangs de l'UPA. À tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que l'UPA, dans les faits, gère et contrôle le territoire rural, soit 90% du territoire en dehors des centres urbains.

## Un sondage d'envergure

Mme Nys décide donc de vérifier si les municipalités rurales du Québec dans leur ensemble sont satisfaites de la Commission et de sa façon d'appliquer la loi, plus spécialement les articles 61.1 et 62. Par le biais d'une résolution de sa municipalité, Kingsey-Falls, et avec la collaboration de son greffier, M. Gaston Bélanger, un sondage a été envoyé à plusieurs centaines de municipalités concernant leur position relativement à la possibilité de construction uniquement dans le périmètre urbain, ou également dans des zones peu propices à l'agriculture, ainsi que leur opinion sur l'application de l'article 61.1.

L'alternative que privilégie Mme Nys, c'est d'offrir aux citoyens la possibilité de se construire selon deux choix possibles : construction dans le périmètre urbain, avec tous les services, ou dans des terrains plus grands, sans services d'aqueduc ou d'égout, dans des secteurs qui ne sont pas propices à l'agriculture et qui ne nuisent pas à l'agriculture.

On n'est pas très loin de la nouvelle approche de la Commission, qui divise la zone agricole en zone agricole dynamique, où on exclut tout résidentiel, et zone agroforestière, où on autorise des constructions de résidences sur des terrains assez grands pour permettre, le cas échéant, des projets agricoles de petite envergure ou des projets agroforestiers.

Les municipalités qui veulent répondre au sondage peuvent contacter M. Gaston Bélanger,
15, rue Caron, C.P. 270,
Ville de Kingsey-Falls, JOM IBO,
**villedekingsey@cablovision.com**


Photo : © Nuance Photo

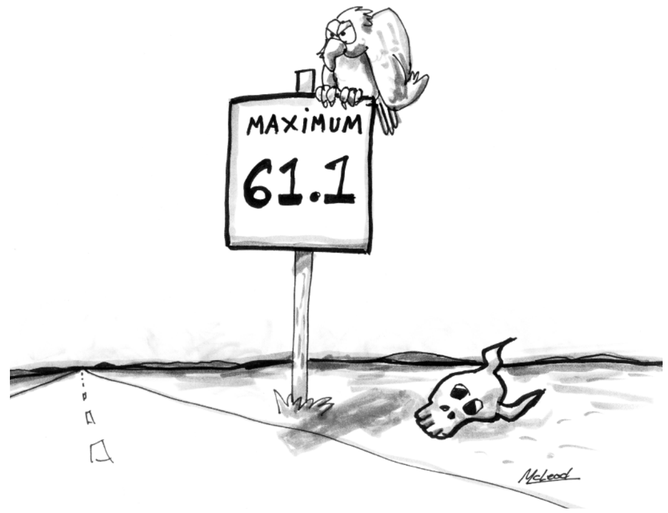
# Pour l'abolition de l'article 61.1

En vertu de cet article ajouté en 1997, celui qui demande une nouvelle autorisation à des fins autres que l'agriculture doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire municipal et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par sa demande (lourd fardeau), et la Commission peut rejeter la demande pour ce seul motif, sans même se prononcer sur les critères de l'article 62.

Pour le demandeur, le processus relève donc plus de la loterie que de la justice. Aucun juriste ne peut estimer ses chances d'obtenir l'autorisation voulue. La discrétion accordée à la Commission est illimitée et décisive.

Le Tribunal administratif du Québec considère que les articles 61.1 et 62 sont mutuellement exclusifs, et que la Commission « aurait intérêt à baliser et à faire connaître l'usage qu'elle réserve à l'article 61.1, autrement, le risque est grand de se retrouver en situation d'arbitraire » (Simard et al, c. CPTAQ, STE-Q-047112-9905, 2 février 2000, p.10. Aussi Gignac et al. c. CPTAQ-STE-Q-045109-9905/STE-Q-047110-9905, 7 décembre 19999, Landry c. CPTAQ, STE-Q-47061=9811. 30 avril 1999). Dans un autre de ces jugements (STE-Q-082391-0112), le Tribunal administratif écrit que l'utilisation conjuguée des deux articles 61.1 et 62 « constitue une erreur de droit, en ce sens que les deux articles sont disjonctifs et peuvent conduire à des décisions divergentes ».

L'article devrait être carrément abrogé en raison de la discrétion illimitée et définitive qu'il donne aux commissaires, d'autant plus que le terme « espace approprié disponible » prête à beaucoup d'interprétation. Cet article compromet dans bien des cas, surtout sous l'influence de l'UPA, l'utilisation de la zone verte à des fins légitimes pour un milieu en dévitalisation. Il est d'ailleurs en bonne partie superflu puisque le cinquième critère de l'article 62 tient déjà compte des espaces disponibles hors de la zone agricole.




La personne qui fait une demande doit souvent investir beaucoup d'argent en consultation d'experts et de juristes : elle doit pouvoir compter sur un minimum de références pour décider s'il y a lieu ou non de procéder, ce qui n'est pas possible avec l'article 61.1. Il ne doit pas s'agir d'un tirage à pile ou face, rappelait à juste titre le juge dans la cause citée plus haut (Simard et al.).

## La Tête à Papineau

# M. Belzile, qui paie votre salaire?

*Par Michel Lemay*

Bien campé dans ma berçante, je feuilletais l'édition du 12 février 2004 de *La Terre de chez nous*. Dans un article intitulé « La santé au cœur de la question des OGM », Marc-Alain Soucy rapporte les propos du professeur François Belzile, de l'Université Laval. Ce docteur en phytologie se prononce en faveur des aliments transgéniques et affirme que « le principe de précaution n'est qu'une façon de rester assis sur ses deux mains… qu'il faut faire confiance à l'Agence canadienne des aliments et à Santé Canada ». Une telle affirmation de la part d'un éminent professeur me laisse perplexe quand on sait que Santé Canada est partenaire de Monsanto dans des projets de recherche.

J'ai donc plongé tête première dans les deux livres que le rédacteur du journal nous avait refilés.

Robert Ali Brac de La Perrière et Franck Seuret, *Graines suspectes – Les aliments transgéniques : une menace pour les moins nantis*, Enjeux Planète, Cérès Éditions, 2002, 220 pages.

Pierre Feillet, *Peut-on encore manger sans peur?*, Éditions Le Pommier, 61 pages.

Le contenu du premier livre repose en grande partie sur les éléments de discussion qui sont ressortis d'une rencontre internationale organisée en Inde du 5 au 10 décembre 1998 par la Fondation Charles-Léopold-Mayer et le *Development Initiatives for Social and Human Action*. Nous y apprenons entre autres choses …

### Que les paysans ont réalisé le plus grand projet de recherche jamais entrepris

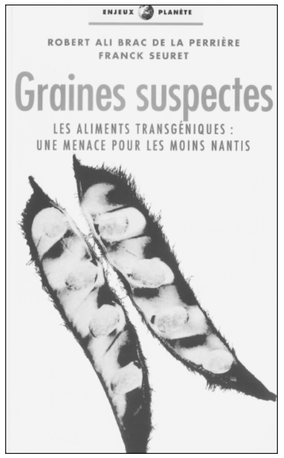
Pendant 4000 ans, chaque génération d'agriculteurs a sélectionné, croisé et amélioré les espèces végétales et animales dans le respect du vivant. Des milliers d'espèces ont été développées, chacune adaptée à des sols, à des climats et à des besoins alimentaires particuliers. Je ne peux m'empêcher d'établir un parallèle avec nos agriculteurs du Québec, qui ont fait la même chose, à notre échelle, pendant plus de 300 ans. Qui des 50 ans et plus ne se souvient pas de nos délicieuses variétés de patates, de cerises de terre, de pommes d'amour, de prunes du Kamouraska, et même des noix de Grenoble de Lotbinière.

### Qu'il y a 30 ans, les dieux de la biotechnologie ont imposé la révolution verte

Les géants de l'agrochimie apportent alors leurs solutions miracles : variétés de semences à haut rendement, herbicides, pesticides, engrais chimiques… Peu à peu, l'agriculture diversifiée est supplantée par la monoculture et l'élevage intensif presque partout dans le monde. Au Québec, nous voyons des régions comme la Montérégie se transformer en vaste laboratoire de culture de blé d'Inde. Des dizaines de milliers de fermes disparaissent pendant cette période. Quelques fermiers sont de plus en plus riches, la plupart de plus en plus endettés. Les coopératives sont supplantées par les Parmalat et les Saputo. Les abattoirs régionaux ferment au profit des Cargill et cie. Plus récemment, les DuPont, Monsanto et Aventis monopolisent les semences et promettent mer et monde pour justifier l'obtention de brevets sur des semences qui appartiennent aux agriculteurs qui les ont créées et protégées depuis des millénaires.

### Que la plus grande imposture de tous les temps est en cours

Les États-Unis, appuyés par le Canada et avec la complicité de l'Organisation mondiale du commerce, sont en train d'imposer au reste du monde une vision du brevet sur le vivant qui donnera à une poignée d'entreprises un quasi-monopole sur les ressources alimentaires. Comment un



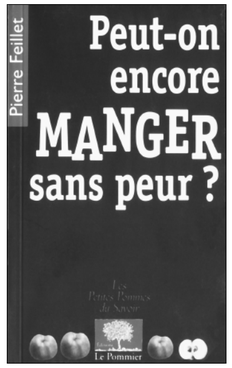

industriel peut-il prétendre qu'il a créé une nouvelle espèce et qu'il en est « propriétaire », alors qu'il ne fait qu'emprunter une caractéristique d'un gène d'une espèce parfois millénaire pour l'implanter à une autre? Les paysans qui ont développé ces espèces n'en sont-ils pas les premiers propriétaires? Comme si la bio-piraterie n'était pas suffisante, les mastodontes de l'industrie agrochimique ont imaginé un moyen infaillible pour contrôler les agriculteurs : ils ont tous une version plus ou moins raffinée de la technologie Terminator, qui a pour objectif d'empêcher les graines de germer une fois replantées, obligeant ainsi les paysans à acheter leurs semences année après année. Je conviens avec vous, M. Belzile, qu'on a abandonné cette technologie… Vous omettez cependant de dire que plus de 12 brevets de type Traitor ont été déposés entre mars 1997 et décembre 1998. Une technologie pire que Terminator, car elle utilise des agents chimiques ou des antibiotiques pour activer à distance le gène stérilisateur. Ignorez-vous que ces semenciers des temps modernes sont aussi des fabricants d'herbicides et d'antibiotiques, et que leur objectif est de renforcer la monoculture par un contrôle presque absolu sur les semences?

### Que le principe de précaution s'impose

Devant la nature hasardeuse de la technologie des OGM et son contrôle concentré dans les mains de quelques multinationales, les auteurs des deux livres présentés ci-dessus expriment également l'urgence d'exercer le principe de précaution dans les essais et expérimentations sur les OGM, principe auquel la plupart des pays ont adhéré depuis, sauf bien sûr les États-Unis et le Canada.

### Les coulisses de la recherche

Il est nécessaire s'interroger sur les liens qui lient les chercheurs aux grandes entreprises et qui les empêchent de diffuser une juste information. Et surtout, sur les montages financiers en matière de recherche et développement (R&D). Tous les chargés de projet de recherche liés aux grandes




entreprises et aux universités clament haut et fort qu'il faut un retour sur l'investissement des entreprises. D'accord. Mais qui a vraiment payé ces recherches?

Comment une entreprise agrochimique peut-elle prétendre qu'elle « possède » des droits exclusif sur un semis qui a été modifié par des techniques qui ont été payées en grande partie (entre 60 et 80%) par les impôts des citoyens sous forme de subventions aux universités et principalement de crédits d'impôt aux organismes de recherche privés et aux entreprises de biotechnologie?

### Ce que paie le contribuable sans le savoir

Les sites internet de KPMG **www.rndcoach.com/fr/services.shtml**, Groupe R/D **www.grouperecherche.com/credit_impot_recherche.htm** ou Emergex **www.emergex.com** nous confirment qu'entre 60 et 80% des dépenses de recherches sont payées par les impôts des contribuables, qui reviennent à l'industrie sous forme d'un chèque annuel qui ne peut être connu du grand public, car il relève des lois et règlements protégeant la confidentialité de l'impôt. Une vraie boîte à surprise qui n'a pas encore été ouverte…

### Les assistés sociaux ne sont pas ceux qu'on pense…

Voici un liste de ce que paie l'État aux entreprises en matière de recherche : les salaires et avantages sociaux versés au personnel de R&D, notamment les informaticiens, ingénieurs, chercheurs, technologues et assistants ayant une formation technique, ainsi que les employés de soutien à la R&D. Il en va de même pour un gestionnaire supervisant la R&D, les contrats de R&D confiés à des sous-traitants, consultants, universités ou instituts de recherche, les frais relatifs à la fourniture de locaux, d'installation ou de matériel servant à la R&D, l'acquisition d'équipements amortissables, les frais administratifs liés au projet, les fournitures de bureau liées au projet, l'entretien du matériel, des installations ou des locaux utilisés pour la R&D, le chauffage, l'électricité et le téléphone, les frais de voyage et la formation, et même l'impôt foncier. Avant de démarrer le projet, on a pris soin de faire une étude de faisabilité payée à 50% par l'État. Pire, lorsque que le projet est fini, on peut puiser parmi des centaines de subventions (voir **www.mgpublishing.net/-subventions_bourses_prets_programmes.htm**) pour se faire rembourser 50% des frais d'un programme de mise en marché. On peut aussi puiser à la source pour se faire rembourser une bonne partie des infrastructures de fabrication qui entrent à leur tour dans un autre projet d'innovation qui contribuera encore à asservir et à endetter les agriculteurs. Jusqu'à ce qu'ils laissent la place aux intégrateurs qui s'approprieront toutes les fermes suivant le modèle d'agriculture de la Californie.

### La responsabilité de l'élite

Comment blâmer les agriculteurs d'avoir fait confiance aux élites du milieu agricole, agronomes, chercheurs universitaires, vétérinaires et dirigeants syndicaux qui leur ont promis, de bonne foi, j'en conviens, que la révolution verte était leur porte de salut. Le constat d'échec est implacable. Les fermes familiales continuent à disparaître et à s'endetter. Et vous, M. Belzile, au delà des considérations scientifiques concernant la sécurité alimentaire, de quel côté penchez-vous? Du côté des agriculteurs et des contribuables, ou du côté des monopoles alimentaires? Nous aimerions le savoir, car nous payons encore votre salaire et nous sommes en droit de décider à quel projet de recherche sont destinés nos impôts. À ce que je sache, personne ne nous a consultés. Au fait, à combien se chiffre la recherche sur les OGM à Laval? Simple curiosité…








# Des journalistes paysans en Inde

*Frédéric Dubois, de retour d'un séjour en Inde de six semaines*
*frederic@cmaq.net*

Dans l'édition du 29 janvier 2004, le journal libéral de langue anglaise *The Hindu* rapportait le suicide de Sharanappa Nadakatti, un fermier de 35 ans de l'État du Karnataka, en Inde. Dans un pays placé au cent vingt-septième rang mondial en termes de développement humain, cet entrefilet tentait d'expliquer le geste désespéré, soit l'accumulation d'une dette de 65 000 roupies (environ 1900 $ CAN) envers deux banques et une petite coopérative de crédit locale. La sécheresse serait à l'origine des pertes encourues par le jeune homme. Ce que cette histoire sortie de son contexte ne révèle pas, c'est qu'il ne s'agit pas là d'un événement isolé, attribuable au bon vouloir de Mère Nature. En 2003 seulement, 450 fermiers de cette région du monde se donnaient la mort, alors que l'année 2004 s'annonce encore bien pire. La sécheresse, elle, se perpétue certes, mais ne peut à elle seule expliquer l'hécatombe.


Photo : Shivram Pathre, coordonnateur du CAAM

**En 2003 seulement, 450 fermiers de cette région du monde se donnaient la mort…**

Ce type de nouvelle est devenu monnaie courante dans un État soumis au diktat de l'agriculture de masse, employant des semences transgéniques et fortement dépendante des prêts de la Banque mondiale. Les fermiers sont généralement mal informés et, par conséquent, font de bien mauvais choix dans la planification et la sélection de variétés de graines, ce qui peut aboutir à des échecs lamentables. Comme solution empoisonnée, les ministères et centres universitaires agricoles publient des journaux spécialisés véhiculant, à travers un langage académique, une orientation plus souvent qu'autrement pro-industrielle et urbaine. De ce constat est né le *Centre for Alternative Agricultural Media* (CAAM). « En faisant circuler l'information qui vient des gens qui possèdent le savoir traditionnel, nous voulions briser l'isolement dans lequel sont plongés les fermiers d'ici », dit d'entrée de jeu Shivaram.

Adoptant une approche holistique face à l'agriculture, le CAAM s'obstine depuis 2000 à poser un geste à priori futile, soit celui de mettre une plume dans la main des paysans. Selon Anita et son mari, tous deux diplômés d'un programme de journalisme, leur démarche va droit au cœur des problématiques sociales et culturelles des paysans. « La communication alternative agricole comme champ de bataille permet de mettre en valeur les innovations des fermiers, de traiter de sujets en faveur de ces derniers, de rétablir un pont de dialogue entre les fermiers, les scientifiques et le gouvernement ainsi que d'établir un réseau dans le secteur du journalisme agricole », lance Anita. « Le plus important dans tous ces objectifs, c'est de faire en sorte que les paysans puissent s'exprimer eux-mêmes, échanger entre eux et réarmer une forme de journalisme qui émane de leurs besoins », poursuit-elle.

S'il est vrai que seulement les deux tiers de la population du Karnataka sait lire et écrire, de plus en plus de paysans s'enrôlent dans le seul programme de diplôme de journalisme paysan dispensé dans cet État du sud-ouest de l'Inde. Par correspondance, les dix étudiants actuellement en formation rédigent en Kannada une douzaine d'articles sous une multitude de formats, dont des courriers du lecteur, des rapports, des analyses et des argumentaires, des nouvelles d'actualité et des entrevues. Ils mettent ainsi à l'épreuve leurs acquis en matière de journalisme d'enquête, ce qui, à terme, leur servira à partager sur des enjeux allant de la biodiversité aux innovations rurales et au développement local, en passant par la sécurité alimentaire et l'agriculture biologique. En plus d'offrir cette formation rigoureuse, le CAAM est intervenu au plan politique afin de demander l'instauration de programmes de journalisme rural dans les universités du Karnataka. Il exerce aussi avec succès une pression constante sur les journaux de masse afin qu'ils ouvrent leurs pages aux articles provenant de paysans. Une fois par semaine, une page complète leur est ainsi réservée dans la plupart des journaux en Kannada. Le CAAM remet également des prix d'excellence reconnus partout en Inde aux journalistes paysans qui ont réussi à publier de bons papiers dans les médias, autant alternatifs que traditionnels.

Le CAAM entretient des liens serrés avec des médias alternatifs agricoles, comme le démontre l'exemple de la revue Adike Pathrike. Ce mensuel 100% paysan, publié par le Farmer First Trust, existe depuis 1987 et s'attarde avant tout aux problématiques telles que la salinité des sols, la résistance aux pesticides et les résidus chimiques. Son contenu se place ainsi en opposition aux publications des multinationales comme Monsanto, qui ont déjà investi depuis de nombreuses années les champs indiens d'arec (noix). Le centre fait sa part en « produisant » la matière première d'Adrike Pathrike : des journalistes paysans déterminés à renverser la vapeur du journalisme agricole, en faveur de leur philosophie commune du *Small is beautiful*. Juste avant la sortie de leur jardin fleuri et débordant de légumes en tous genres, Shivaram m'explique ce credo en affirmant qu'« ici, les paysans préfèrent un acre de terre et la liberté plutôt qu'une immense monoculture ». Devrait-on dire petits fermiers avec de petites terres ou petits fermiers avec de grandes idées?

### Pour en savoir plus

*Centre for Alternative Agicultural Media* (CAAM) : **www.farmedia.org**

Revue *Adike Pathrike* : **www.odi.org.uk/agren/publist1.html**

# Des pesticides qui tuent les abeilles

*Yvan Philippe Gagnon pour le collectif Opus Homini Dunham*

Une nouvelle génération de pesticides multiusages soulève de plus en plus de réactions. BASF Agro, qui fabrique un de ces insecticides, a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire, le 17 février, par un magistrat de Saint-Gaudens en France. Ces produits, très utilisés par les agriculteurs, sont soupçonnés de décimer les ruchers et, selon des études récentes, comporteraient des risques pour l'homme.

Soupçonnés d'être responsables de la forte mortalité chez les abeilles, ces produits sont aussi toxiques pour les humains, les animaux, les sols, l'air et l'eau jusque dans la nappe phréatique. Des produits suspectés, seul le Régent a été interdit de vente en France – le gaucho, quant à lui, est à l'étude en France et dans d'autres pays d'Europe…

Le Régent n'existe pas, en principe, au Canada, mais le Gaucho (imidaclopride présent également dans le Admir et le Merit) est utilisé et nous expose donc aux mêmes dangers. Les abeilles ici meurent aussi massivement que les abeilles en France (et dans d'autres pays utilisateurs). Il est permis de se questionner sur ces pesticides. Penser que nous aurions les mêmes effets mais pas les mêmes causes, alors que les mêmes produits sont utilisés serait à la limite de la mauvaise foi.

Le Régent, interdit en France, devait de toute façon être remplacé par un nouveau produit, le Poncho, déjà homologué au Canada (de la même classe chimique que le Régent-Fipronil).

Les multinationales chimiques Bayer et Syngenta se sont vues contraintes par les autorités canadiennes (*Pest Management Regulatory Agency)* de mettre fin à leur campagne publicitaire sur les pesticides. L'utilisation d'adjectifs et de formules comme « sûr », « préserve l'environnement » ou encore « conforme à la législation » peuvent induire en erreur et donner l'impression que les organismes de l'État conseillent l'utilisation de ces pesticides. Le PMRA a également ordonné le paiement d'une contravention. Produit non sécuritaire veut dire produit dangereux, ne jouons pas sur les mots alors pourquoi n'est-il pas interdit?

Le pesticide qui devait être contenu dans la « graine enrobée » remonte dans la tige, contaminant les animaux qui en mangent, passe dans le pollen, tuant les abeilles, et se retrouve dans l'air, contaminant tout ce qui respire. Le produit toxique se concentre surtout dans les gras, dont le lait, et affecte particulièrement les enfants.

Jean-François Narbonne, professeur à l'Université de Bordeaux, spécialiste mondial de toxicologie, dénonce dans son rapport le fait que le Fipronil présente des caractéristiques de bioaccumulation, de neurotoxicité, d'hépato et de néphrotoxicité ainsi que des effets sur la thyroïde. Il précise que les mammifères exposés se comportent alors comme des hypothyroïdiens. Ceci concerne le Régent, certes, mais les réactions de deux ministres français, nous interpellent :

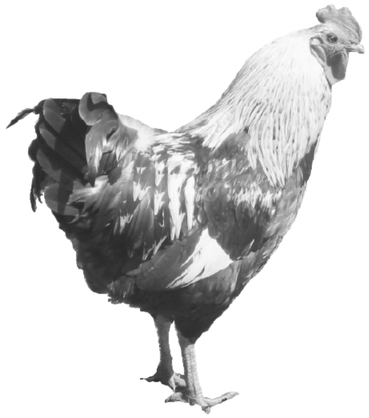
- Le Gaucho « a des propriétés comparables à celles du Fipronil », a souligné le ministre français de l'agriclture.
- La ministre de l'écologie Roselyne Bachelot s'est prononcée pour « l'interdiction totale » du Régent et du Gaucho.

Dominique Belpomme, cancérologue, entendu par le juge fin janvier, a aussi mis en garde contre les risques et critiqué l'insuffisance des études avant la mise sur le marché.

Ces produits (Gaucho en agriculture et Admire en pomiculture) sont largement utilisés ici. Ils sont homologués par ce que nous croyons être un des systèmes les plus sévères« au monde ». Après vérification à l'ARLA, nos avons appris que l'homologation se fait par vérification des protocoles d'études toxicologiques de la compagnie demandeuse (le vendeur). Si on attend que le gouvernement responsable de cette homologation avoue s'être trompé!

Les simples citoyens n'ont aucun contrôle sur les étapes du processus d'homologation et aucun moyen de se protéger : ils ne peuvent que faire des pressions pour que toute la lumière soit faite sur le sujet.

Pour obtenir le dossier complet : 450-295-1502



# Le marché paysan

***fruits, légumes, viandes, bonne bouffe et autres à vendre***

## Bas-Saint-Laurent

### Quai des Bulles...

Savon artisanaux faits à la main pour : boutiques cadeaux, magasins d'alimentation naturelle, boutiques de lingerie fine, pharmacie, etc. Uniques de par leur beauté et leur douceur.
Pour obtenir notre catalogue :
418-492-9673
quaidesbulles@globetrotter.net

### Offre d'emploi

Ferme maraîchère certifiée biologique, ultradiversifiée et ultramanuelle, cherche employé-e qualifié-e (apprenti-e paysan-ne) pour la saison 2004.
Rémunération selon compétences.
Région de Rimouski
Ferme Val-aux-Vents :
rfavreau@globetrotter.net

## Centre du Québec

### Formation Jean-Pierre Plessix

Influence de la lune sur les bois de sciage
Durée : 1 journée, 7 heures. Coût : 60 $

Séchage naturel des bois de sciage à l'air libre
Durée : 1 journée, 7 heures. Coût : 60 $

Affûtage des outils manuels
Durée : 1 journée, 7 heures. Coût : 60 $

Conception d'un hangar agricole
Charpente traditionnelle, assemblages chevillées (tenon-mortaise). Module pratique en atelier : tracer, tailler, assembler et installer une maquette de hangar qui demeure la propriété du stagiaire.
Durée : deux fins de semaine, samedi et dimanche, ou quatre fins de semaine uniquement le samedi ou uniquement le dimanche). Coût : 240 $ incluant le bois.

Lieu : 55 rang des Érables, Warwick.
Dates : à déterminer, de préférence en fin de semaine.
Les coûts incluent les notes de cours et le repas du midi
Inscription au (819) 358-5635

### La Sourcière

Formations pratiques

Fromage (100$/2 jours)
Cheddar, feta, pâte molle...
Boulangerie (Levain, levure, bagels, pitas, pain au fromage...) (55$/1 jour)
Savons (40$/jour)
Lacto-fermentations (40$/1 jour)
Pain Manna, germinations...
Sirops, onguents (Teintures-mères) (40$/1 jour)

Nancy Meigs, fromagère,
formatrice depuis 10 ans
Information et inscription :
(819) 751-5151 • région Victoriaville

## Chaudière-Appalaches

### Ferme Histoire de fleurs

Pesto, recette de base (basilic bio, huile d'olive première pression, sel de mer).
Pot 500ml 11$, 750ml 16$,
chaudière 2L 38$
*Vente aussi à Montréal
Louise Marcotte, (819) 548-5322
Saint-Ludger, Beauce Sud

## Estrie

### Ferme Forest-Laplante

Veaux d'embouche biologiques (mâles et femelles) certifiés Québec Vrai. Viande de bœuf type fourrager.
Saint-Romain (Estrie)
Tél. : (418) 486-2870

## Gaspésie

### Herbothentic

Cueillette sauvage de plantes médicinales.
Vaste gamme de plantes/tisanes en vrac.
Formats 15, 30 ou 100 grammes.
Commandes postales
Visitez : Herbothentic.com
Lucie Paquet : (418) 534-2316
Saint-Elzéar de Bonaventure

## Québec

La Rosalie Épicerie santé

Vaste choix fruits, légumes, viandes biologiques, vitamines, suppléments, cosmétiques, naturopathes en permanence, commandes spéciales, point de chute, ateliers de cuisine, livraison, atmosphère conviviale.
courriel : rosalie1@globetrotter.net
Julien Lepoutre, propriétaire

### On recherche

Recherchons partenaires et terre agricole pour démarrer coopérative de travail, culture maraîchère écologique.
Près de Québec.
Annie Massicotte ou Sophie Savard :
(418) 529-2094

## Saguenay/ Lac-Saint-Jean

### Le Jardin des Mômes

Ferme maraîchère écologique
Tremblay Marc, propriétaire
576, Anse à Pelletier, Saint-Fulgence, Québec, G0V 1S0
Téléphone : (418) 591-0719

### Le soleil
### Le vent

Aliments naturels, suppléments alimentaires, fruits et légumes biologiques, futons, sandales, livres, dépliants, cours de cuisine.
2425 rue Saint-Dominique,
Jonquière, Québec, G7X 6L9
Téléphone (418) 547-6227

### Garde-Manger

Aliments biologiques et équitables. Produits naturels et suppléments. Aliments sans gluten. Phytothérapie et naturopathie. Conseillères spécialisées.
La plus grande surface au Saguenay/Lac-Saint-Jean
1415 Des-Champs-Elysées
Chicoutimi, Québec
(418) 696-1597




## Un journal qui parle des vraies affaires... dans des mots que tout le monde comprend!




*Illustrations : Frédéric Back*

## ABONNEMENT / ADHÉSION

Nom _____

Organisme ou entreprise (s'il y a lieu) _____

Adresse _____ Localité _____ Code postal _____

Téléphone _____ Fax _____ Courriel _____

### ABONNEMENT AU JOURNAL

○ ABONNEMENT NON MEMBRE (34,50$, taxes incluses)

*N.B. : La cotisation de 60$ inclut l'abonnement au journal. En attendant leur renouvellement, les membres peuvent s'abonner au journal en calculant 2$ par mois manquant.*

*Complétez le formulaire, joignez le paiement, pour les membres, pour les non membres, signez ci-dessous et expédiez le tout à l'Union paysanne, le journal, 453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, Québec, G0L 3G0.*

### ADHÉSION À L'UNION PAYSANNE

Production _____

**Catégorie de membre**

Paysan ○ Bio ○ Certifié biologique ○ Carte de producteur ○

Citoyen ○ Associé ○ Groupe sympatisant ○

**Adhésion** ○ **Renouvellement** ○ **Cotisation annuelle : 60$**

**Cotisations supplémentaires : Union biologique 40$**
**Union acéricole 10$**

## Tarifs des petites annonces selon le nombres de parutions

| Parutions | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| minimum | 12.00 | 12.00 | 12.00 | 11.00 | 11.00 | 11.00 | 10.00 | 10.00 | 10.00 | 10.00 |
| plus de 20 mots | .50/mot | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 |
| caractère gras | .50/mot | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 |
| cadre | .50/mot | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 | .50 |
| logo ou photo | tarifs sur demande | | | | | | | | | |

## Les petites annonces

***Services d'annonces classées, personnelles et commerciales***

| Dates de tombée | Dates de parution |
|---|---|
| 1 avril | 15 avril |
| 1 mai | 15 mai |
| 1 juin | 15 juin |
| 1 août | 15 août |
| 1 septembre | 15 septembre |

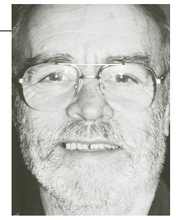
### Réservation

Union paysanne, Le Journal
a/s Monsieur Michel Lemay
453 Principale
Saint-Germain-de-Kamouraska
(Québec), G0L 3G0
Téléphone : (418) 492-7692
Télécopieur : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com





# Depuis 2002, je donne mon pain!



*Léandre Bergeron*

*Suite du dernier numéro...*

Je reçus assez vite une réponse de l'attaché politique du premier ministre Johnson et, quelque temps après, une réponse du directeur des inspections du MAPAQ que voici.

QUÉBEC, le 5 avril 1994

OBJET : Votre lettre du 10 mars 1994

J'ai lu avec attention votre lettre du 10 mars dernier suite à une visite de notre inspecteur monsieur Pierre St-Louis.

Un des mandats de la Direction de l'inspection des aliments est d'assurer aux consommateurs et consommatrices des aliments sains et qui répondent à certaines normes; l'étiquetage des produits en fait partie. Pour nous permettre de les appliquer avec le plus d'uniformité possible, il existe entre autres deux (2) lois et règlements : la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés. Vous serez sans doute heureux d'apprendre que nous sommes présentement à les réviser et ce, suite au Sommet sur l'agriculture qui a eu lieu à Trois-Rivières il y a plus d'un an.

Un des buts visés par ces amendements, est d'éliminer les aspects qui peuvent nuire à la commercialisation des produits alimentaires. Les différents intervenants de l'industrie participent à cet exercice. Il demeure qu'un minimum de conditions nécessaires à l'exploitation d'un commerce doivent demeurer dans le réglementation si l'on veut contrôler la prolifération des commerces sur lesquels nous aurions aucun contrôle. Le permis, présence d'eau courante chaude et froide, évier et un local exclusif à la préparation d'aliments pour ceux qui manipulent plus de 100 kg par mois, font partie de ces normes minimales. Vous comprendrez que toutes les lois et tous les règlements sont là pour éviter les abus et nous permettre d'intervenir s'il y a lieu. D'ailleurs les municipalités ont des règlements similaires qui ont pour but de préserver le caractère résidentiel de certains quartiers de leur municipalité.

Si j'en juge par votre lettre, les consommateurs et consommatrices ont un rôle important à jouer, puisque vous écrivez : « Je considère mes clients comme mes vrais inspecteurs. » Nous sommes en grande partie d'accord avec vous, sauf que la majorité d'entre eux, lorsqu'ils sont insatisfaits d'un produit, communiquent le plus souvent avec nos bureaux. Le nombre de plaintes auxquelles nous répondons à chaque semaine nous confirme ce fait. La majorité de ces plaignants désirent que l'on conserve la confidentialité, ce que nous garantissons.

En plus de répondre aux plaintes, nos inspecteurs et inspectrices enquêtent sur les toxi-infections alimentaires, prélèvent des aliments pour en vérifier la qualité et l'authenticité et, par des inspections planifiées, vérifient l'état des différents établissements alimentaires et interviennent spécialement dans ce que nous appelons les établissements à problèmes. Vous avez sans doute lu dans vos journaux locaux le nom de certains d'entre eux. Il nous est possible d'intervenir légalement si une situation nous le demande.

J'espère vous avoir convaincu de l'utilité de la Direction de l'inspection des aliments avec sa réglementation et j'espère que vous comprenez mieux notre rôle.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur de l'Inspection des aliments

GAÉTAN BUSQUE

Comme je ne savais pas comment interpréter cette lettre, je la présentai à quelques amis fonctionnaires qui me firent comprendre qu'elle signifiait : « Achale-nous pas, on t'achale pas! » Cette interprétation me plaisait bien. Je continuerais à faire mon pain à ma manière sans m'achaler des règlements du MAPAQ. On me mettait pour ainsi dire sur les tablettes, ce que je ne trouvais pas désagréable du tout, puisqu'on me fichait la paix.

Peu de temps après, Roger Bédard, syndicaliste à la retraite installé dans une ferme de Barraute, expédia ma lettre à l'Agora qui la reproduisit dans son numéro de mai 1994 sous le titre : Pouvoir local. Vive le commerce libre! Et en présentation, une phrase clé : « Poussons la déréglementation jusqu'au niveau des petits commerces. »

Presque un an plus tard, j'écrivais la lettre que voici à mes clients de la Semence :

3/2/95

Chers amis,
Les prix! Les prix!

Hélas! On est pris dans un système où les choses et les services (et même les idées) ont des prix. Quelle prison! S'il n'y avait pas la rapacité humaine sur cette adorable planète, tout le monde aurait tout ce qu'il lui faut pour se nourrir, se loger, s'habiller, respirer l'air pur et contempler la beauté du monde. Mais, il y a la rapacité humaine, hélas. Qui fait que les plus astucieux se sont approprié biens, services, idées (qu'on aurait pu s'échanger plus librement) et ont instauré un carcan économique dont ils sont les seuls à tirer profit. Et comme ils mènent la barque, ils veulent nous faire croire que l'appât du gain, l'accumulation des « richesses » sont notre motivation profonde. C'est faux. La plupart des gens ne sont pas des rapaces comme le président de la Banque Royale. Moi, petit boulanger, je suis pris à vendre mon pain quand, en fait, je voudrais le donner à qui en veut sans me badrer d'échange, d'argent, de prix. Mais comment j'obtiendrais le blé pour faire ma farine pour faire mon pain. Ça pourrait très bien se faire, s'il n'y avait pas de rapacité.

Pour vendre mon pain, il est bon d'avoir une boutique. Me voilà donc petit boutiquier aussi. Mais il n'y a pas que le pain. Il y a bien d'autres denrées saines qu'il faut offrir aux gens qui se rendent compte que la bouffe industrielle empoisonne le monde.

Et le petit boutiquier est pris à faire des prix. Les maudits prix. qui sont toujours la source d'irritation entre «client» et «boutiquier» dans ce carcan économique aberrant.

Alors, comment fait le petit boutiquier qui ne croit pas au système, qui refuse d'entrer dans le jeu et la misère de l'appât du gain? Il va fixer ses prix pour couvrir les dépenses de la boutique, un point, c'est tout. Et il va l'expliquer à ses clients.

Le petit boutiquier que je suis doit acheter des produits. Il doit ensuite payer le transport (qui est une somme importante pour les régions éloignées). Il doit payer le loyer, l'électricité, les maudites taxes, l'eau, le téléphone et compenser celles qui voient à la caisse, aux commandes, à l'entretien du local. Le pourcentage que nous ajoutons au coût du produit et de son transport sert strictement à garder le local ouvert. La Semence ne fait pas d'argent. Et tant que j'y serai, elle n'en fera pas. Elle est un outil, un lieu d'échange de produits entre êtres humains, un point, c'est tout. Si elle génère à un moment donné, un surplus, il ira à agrandir l'éventail de marchandises, où à baisser les prix.

On voit bien ici que l'idée de donner mon pain germait dans un terrain fertile.

En 1998, je songeai très sérieusement à passer à l'action. J'en parlai à quelques clients. L'un me dit que l'idée était intéressante; un autre, que ce serait un échec, qu'on ne pouvait pas faire confiance au monde; un troisième, que personne ne pourrait comprendre un tel geste même avec texte explicatif à l'appui. Je ne rencontrais pas l'enthousiasme général. Je mis donc mon projet en veilleuse, pour ainsi dire, sous le boisseau.

Mais voilà qu'en mai 2001, deux inspecteurs se présentent à la Semence quand j'y livrais mon pain, pour m'enjoindre de me conformer aux règlements. Je leur signifie que j'irai les voir à leurs bureaux l'après-midi même. La rencontre dans une cellule de fonctionnaire est brève. Pas de discussion possible. Je comprends que leur rôle est celui de policiers. On ne discute pas avec un agent qui vous donne une contravention. Le soir même je me mets à rédiger une lettre à l'intention des fonctionnaires et ministres concernés par la chose.

*La suite au prochain numéro...*

**Article 1.4.4.**
Le local, l'aire, l'équipement, le matériel ou le véhicule utilisé pour la préparation de produits aux fins de vente, d'exercice de l'activité de restaurateur ou de fourniture de services moyennant rémunération relatifs à des produits doit servir exclusivement à la préparation de produits.

La préparation de produits aux fins visées au premier alinéa doit en outre se faire ailleurs que dans une cuisine domestique, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

1 lorsque la préparation de produits est effectuée aux fins de vente en gros;

2 lorsque la préparation de produits est effectuée dans une quantité supérieure à 100 kilogrammes par mois.

joignez
UNION PAYSANNE
les amis
www.unionpaysanne.com



135, 7e Rue
Rouyn-Noranda, Qc J9X 1Z0
Tél.: 819 762-8918
Fax.: 819 762-8312
Heures d'ouverture
Dimanche & Lundi fermé
Mardi & Mercredi de 11h à 17h30
Jeudi & Vendredi de 11h à 19h30
Samedi de 11h à 17h
Le pain est gratuit
Les contributions volontaires sont acceptées.